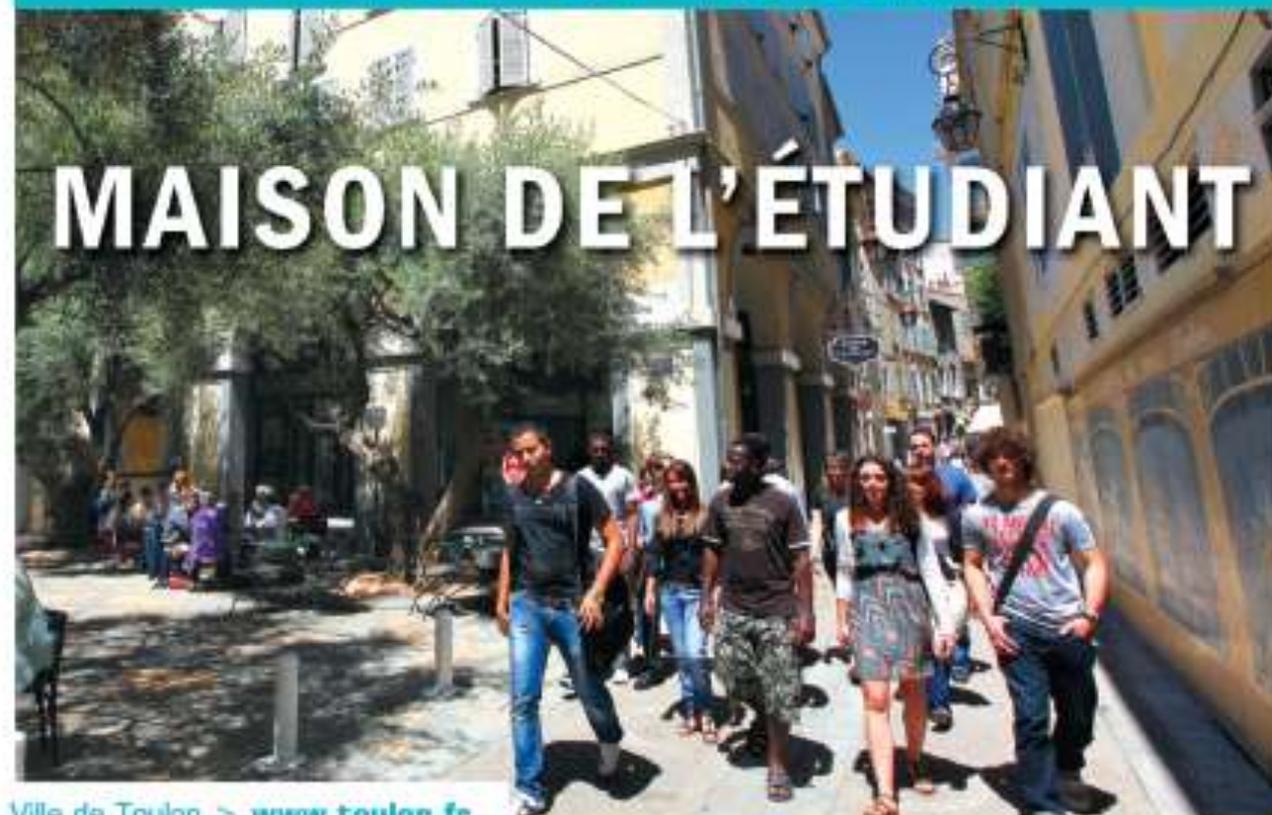


VILLE DE TOULON

MAISON DE L'ÉTUDIANT



Ville de Toulon > www.toulon.fr

Jobs

Logements

Salle informatique

Ateliers CV + Lettre de motivation



Futur Pôle universitaire (Dalle des Ferrailleurs)

3-7 Rue de la Glacière - 83000 Toulon
Tél. 04 83 16 65 20

Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
maisonetudiant@mairie-toulon.fr



Étudier et vivre au quotidien

Étudier

Post-bac **4**

En apprentissage **33**

S'orienter **45**

Gérer son budget

Les bourses **46**

Les autres aides **48**

Se loger

Chez un propriétaire avec la Maison de l'Étudiant **50**

En résidences étudiantes **51**

Logement intergénérationnel **53**

Les aides **54**

Les incontournables du logement **56**

Travailler

La recherche avec la Maison de l'Étudiant **59**

Candidature gagnante **60**

CV, lettres de motivation, entretiens d'embauche **61**

Renseignements importants **64**

Secteurs qui recrutent, contrats, alternance

Se soigner

La sécurité sociale étudiante **69**

La médecine préventive à l'université **71**

Pass Santé **72**

Manger

Restaurants universitaires **72**



Profiter de la ville

Bouger

Dans l'agglomération avec Réseau Mistral **73**

Dans le département avec Varlib **74**

Dans la région en train **75**

En Taxis **75**

Se Cultiver

Bibliothèques, musées **76**

Salles de spectacles **77**

Faire du Sport

Stades municipaux **78**

Piscines **78**

Se Distraire

Cinéma **79**

Parcs et jardins **79**

Numéros utiles

Administrations, sécurité **80**

Ce Guide a été réalisé par La Maison de l'Étudiant.

La Maison de l'Étudiant est un service municipal, situé au cœur de la ville, destiné à faciliter l'intégration des étudiants dans notre ville et agglomération.

Par définition, le terme « Étudiant » regroupe les personnes inscrites dans un établissement relevant du Ministère de l'Enseignement supérieur (université, classe prépa, BTS).

En décembre 2011, un statut d'« Étudiant des Métiers » a été créé pour les alternants âgés de moins de 26 ans en apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

L'équipe de la Maison de l'Étudiant est heureuse d'accueillir cette nouvelle catégorie d'étudiants à compter de la rentrée 2013.

Ce guide, qui recense les principaux renseignements demandés par l'étudiant concernant ses études, son logement, sa recherche de job, ses soins, son orientation, ses déplacements et ses divertissements, a donc été modifié afin d'intégrer également les formations en apprentissage dans l'agglomération toulonnaise.

Deux services principaux sont proposés aux étudiants :

- Service Logements
- Service Jobs (+ ateliers CV, lettre de motivation, entretien d'embauche)
- Salle informatique - Internet

De plus, différentes permanences (assistantes sociales, sécurité sociale étudiante) ont lieu pendant l'année universitaire.

Enfin, l'équipe de la Maison de l'Étudiant adresse un message de bienvenue aux nouveaux étudiants et souhaite à tous une bonne année scolaire-universitaire 2013-2014.

FORMATIONS POST-BAC

DANS L'AGGLOMÉRATION TOULONNAISE

Université, formation technologique, préparation à une grande école, le choix de l'orientation «post-bac» est décisif pour l'avenir de tout futur bachelier.

Pour bien réussir sa rentrée, et préparer la suivante, voici un panorama de l'offre de formation initiale sur le territoire de l'agglomération. Des métiers de la mer au commerce international, en passant par des BTS Hôtellerie, Communication Visuelle ou des diplômes d'ingénieurs, l'enseignement après le bac sur les communes de l'agglomération offre un choix de qualité dans des domaines très divers.

Les formations et spécialités sont données à titre indicatif au moment de la réalisation de ce guide, sous réserve de toute modification ultérieure de la part des établissements.

Elles sont classées par thèmes :

FORMATIONS	PAGE
Agriculture – Agroalimentaire	5
Art – Culture – Audiovisuel	6
Commerce – Immobilier – Management	8
Droit – Sciences – Politiques	10
Economie – Gestion – Finances – Comptabilité	12
Enseignement	15
Environnement – Aménagement – Propreté	15
Hôtellerie – Restauration – Tourisme	16
Industries	19
Information – Communication	20
Ingénieur	21
Lettres – Langues – Sciences Humaines	24
Santé – Social – Soins Esthétiques	26
Sciences et Techniques – Informatique	28
Sports	31

Lexique des abréviations :

B.T.S :	Brevet de Technicien Supérieur (BTSA : Agricole)
C.A.P.E.S :	Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire
C.P.G.E :	Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles
D.U.T :	Diplôme Universitaire de Technologie
D.E.U.S.T :	Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques
D.E :	Diplôme d'Etat
I.A.E :	Institut d'Administration des Entreprises
I.F.V.P.S :	Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé
L.E.A :	Langues Etrangères Appliquées
L.L.C :	Langues Littératures et Civilisations
L.L.C.E :	Langues Littératures et Civilisations Etrangères
P.C.E.M :	Premier Cycle d'Etudes Médicales
S.T.A.P.S :	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
S.T.M.H :	Sciences et Technologie du Mouvement Humain
T.A.I.S :	Techniques et Activités de l'Image et du Son
U.F.R :	Unité de Formation et de Recherche

AGRICULTURE – AGROALIMENTAIRE

BTSA Production Horticole

Lycée Agricampus – 32, chemin St Lazare – 83408 HYERES Cedex

Tél. 04.94.01.35.55 - @ : legta.hyeres@educagri.fr

<http://www.hyeres.agricampus.educagri.fr/lycee-agricampus.html>

BTSA Technico-commercial - Végétaux d'ornement

Lycée Agricampus – 32, chemin St Lazare – 83408 HYERES Cedex

Tél. 04.94.01.35.55 - @ : legta.hyeres@educagri.fr

<http://www.hyeres.agricampus.educagri.fr/lycee-agricampus.html>

Licence Professionnelle - Droit de la vigne et du vin

Lycée Agricampus – 32, chemin St Lazare – 83400 HYERES

Tél. 04.94.01.35.55 - @ : legta.hyeres@educagri.fr

<http://www.hyeres.agricampus.educagri.fr/lycee-agricampus.html>

ART – CULTURE – AUDIOVISUEL

DNAP (Diplôme National d'Arts Plastiques) – Spécialité : Art

Ecole supérieure des Beaux-Arts de TPM – 168, bd Cdt Nicolas – 83000 TOULON

Tél. 04.94.62.01.48 - @ : pmoiteaux@tpmed.org

<http://www.esart-tpm.fr/>

DNAT (Diplôme National d'Arts et Techniques) – Spécialité : Design d'espace

Ecole supérieure des Beaux-Arts de TPM – 168, bd Cdt Nicolas – 83000 TOULON

Tél. 04.94.62.01.48 @ : pmoiteaux@tpmed.org

<http://www.esart-tpm.fr/>

DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique) – Spécialité : Art

Ecole supérieure des Beaux-Arts de TPM – 168, bd Cdt Nicolas – 83000 TOULON

Tél. 04.94.62.01.48 - @ : pmoiteaux@tpmed.org

<http://www.esart-tpm.fr/>

MSC Innovation et Design Thinking

Euromed Design – Campus de la grande Tourrache – 83130 LA GARDE

Tél. 04.94.91.82.50 - @ : toulon@euromed-management.com

<http://www.eid-design.com>

Diplôme d'Etudes Chorégraphiques

Conservatoire National de Région TPM – 168, bd Cdt Nicolas – 83000 TOULON

Tél. 04.94.93.34.56 - @ : cespitalier@tpmed.org

<http://cnrr.tpm-agglo.fr/>

Diplôme d'Etudes Musicales

Conservatoire National de Région TPM – 168, bd Cdt Nicolas – 83000 TOULON

Tél. 04.94.93.34.56 - @ : cespitalier@tpmed.org

<http://cnrr.tpm-agglo.fr/>

Classe d'Art Dramatique

Conservatoire National de Région TPM – 168, bd Cdt Nicolas – 83000 TOULON

Tél. 04.94.93.34.56 - @ : cespitalier@tpmed.org

<http://cnrr.tpm-agglo.fr/>

BTS Design d'Espace

Lycée de la grande Tourrache – 83078 TOULON Cedex

Tél. 04.94.22.81.13

<http://www.lyceetourrache.com>

BTS Design de produits

Lycée de la grande Tourrache – 83078 TOULON Cedex

Tél. 04.94.22.81.13

<http://www.lyceetourrache.com>

BTS Design graphique – Option Communication des Médias Imprimés

Lycée de la grande Tourrache – 83078 TOULON Cedex

Tél. 04.94.22.81.13

<http://www.lyceetourrache.com>

BTS Design graphique – Option Communication des Médias Numériques

Lycée de la grande Tourrache – 83078 TOULON Cedex

Tél. 04.94.22.81.13

<http://www.lyceetourrache.com>

BTS Arts Appliqués (classe de mise à niveau)

Lycée de la grande Tourrache – 83078 TOULON Cedex

Tél. 04.94.22.81.13

<http://www.lyceetourrache.com>

Licence professionnelle Activités Culturelles et Artistiques

Spécialité Management de Projets

UFR Lettres et Sciences humaines – Av. de l'université – 83130 LA GARDE

Tél. 04.94.14.28.99 - @ : ufrlettres@univ-tln.fr

<http://formation.univ-tln.fr/Licence-Pro-Activites-culturelles-et-artistiques-Spe-Management-de-projets.html>

Formation de concepteur designer option design produit, design d'espace, design graphique et multimédia

Ecole Internationale de Design – Campus de la Grande Tourrache – 83130 LA GARDE

Tél. 04.94.22.81.34 - @ : toulon@euromed-management.com

<http://www.eid-design.com/>

COMMERCE – IMMOBILIER - MANAGEMENT

DUT Techniques de commercialisation

IUT de Toulon – Avenue de l'Université – 83130 LA GARDE

Tél. 04.94.14.22.16 - @ : secretariat.tc@univ-tln.fr

http://iut.univ-tln.fr/gen.php3?id_rubrique=87

BTS Commerce international

Lycée du Coudon – Avenue Toulouse Lautrec – 83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.65.32 - @ : btscicoudon83@aol.com

<http://www.btscicoudon83.com>

Lycée Notre Dame (privé sous contrat) – 29, boulevard Abbé Duployé – 83100 TOULON

Tél. 04.94.27.31.28 - @: institution@notredame83.fr

<http://www.enseignement-prive/info>

BTS technico-commercial option commercialisation de biens et services industriels

Lycée Beaussier – place Galilée – 83500 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.11.21.61

<http://www.ac-nice.fr/lycee-beaussier/>

BTS Management des Unités Commerciales

Lycée Jean Aicard – Avenue Gallieni – 83412 HYERES

Tél. 04.94.12.80.50

<http://www.ac-nice.fr/aicard/>

Lycée Beaussier – Place Galilée – 83512 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.11.21.61

<http://www.ac-nice.fr/lycee-beaussier/>

Lycée Marie France (privé sous contrat) – 220, avenue Marcel Castié – 83000 TOULON

Tél. 04.94.41.63.01

<http://www.lyceemariefrance.fr/>

BTS Négociation et Relation Client

Lycée Dumont d'Urville – 212, avenue Amiral Jaujard – 83000 TOULON

Tél. 04.98.00.15.15

<http://eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr/dumont/etab/>

BTS Professions immobilières

Lycée Beaussier – Place Galilée – 83512 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.11.21.61

<http://www.ac-nice.fr/lycee-beaussier/>

BTS Professions immobilières

CAPFORMA-CCIV Toulon – 3, rue Hippolyte Duprat – 83000 TOULON

Tél. 04.94.22.81.40

http://enseignement.var.cci.fr/fr/site_formation/contenu/nos_solutions/capforma/formations/immobilier

Euromed Bachelor

MSC – (privé) Campus de la Grande Tourrache – 83130 LA GARDE

Tél. 04.94.91.82.50

<http://www.lyceetourrache.com>

Master Sciences Ingénieur d'affaires

MSC – (privé) Campus de la Grande Tourrache – 83130 LA GARDE

Tél. 04.94.91.82.50

<http://www.lyceetourrache.com>

Gestionnaire d'unité commerciale

CAPFORMA – ECD/IPC (privé) 3 Rue Hyppolite Duprat 83000 TOULON

Tél. 04.94.22.81.48

http://enseignement.var.cci.fr/fr/site_formation/contenu/nos_solutions/capforma

Licence professionnelle Assurance, Banque et Finance spécialité Management financier de l'entreprise

IUT de Toulon – Avenue de l'Université – 83130 LA GARDE

Tél. 04.94.14.22.16 @ : secretariat.iut@univ-tln.fr

<http://iut.univ-tln.fr/>

Licence professionnelle Assurance, Banque et Finance spécialité Bancassurance

IUT de Toulon – Avenue de l'Université – 83130 LA GARDE

Tél. 04.94.14.22.16 - @ : maumet@univ-tln.fr

http://iut.univ-tln.fr/gen.php3?id_rubrique=253

DROIT – SCIENCES POLITIQUES

Licence Droit

UFR Droit – 35, avenue Alphonse Daudet- 83000 TOULON

Tél. 04.94.46.75.00 - @ : scolarite.droit@univ-tln.fr

<http://formation.univ-tln.fr/-UFR-Droit-.html>

Licence professionnelle activités juridiques spécialité gestion immobilière

UFR Droit – 35, avenue Alphonse Daudet- 83000 TOULON

Tél. 04.94.46.75.00 - @ : scolarite.droit@univ-tln.fr

<http://formation.univ-tln.fr/-UFR-Droit-.html>

Licence professionnelle activités juridiques spécialité assistant gestion de la paie et des relations du travail

UFR Droit – 35, avenue Alphonse Daudet- 83000 TOULON

Tél. 04.94.46.75.00 - @ : scolarite.droit@univ-tln.fr

<http://formation.univ-tln.fr/-UFR-Droit-.html>

Master Droit public et privé spécialité Droit des contentieux

UFR Droit – 35, avenue Alphonse Daudet- 83000 TOULON

Tél. 04.94.46.75.00 - @ : scolarite.droit@univ-tln.fr

<http://formation.univ-tln.fr/-UFR-Droit-.html>

Master Droit public et privé spécialité Droits fondamentaux

UFR Droit – 35, avenue Alphonse Daudet- 83000 TOULON

Tél. 04.94.46.75.00 - @ : scolarite.droit@univ-tln.fr

<http://formation.univ-tln.fr/-UFR-Droit-.html>

Master Droit privé spécialité Droit et Gestion du Patrimoine

UFR Droit – 35, avenue Alphonse Daudet- 83000 TOULON

Tél. 04.94.46.75.00 - @ : scolarite.droit@univ-tln.fr

<http://formation.univ-tln.fr/-UFR-Droit-.html>

Master Droit privé spécialité Droit notarial

UFR Droit – 35, avenue Alphonse Daudet- 83000 TOULON

Tél. 04.94.46.75.00 - @ : scolarite.droit@univ-tln.fr

<http://formation.univ-tln.fr/-UFR-Droit-.html>

Master Droit privé spécialité Droit de la banque

UFR Droit – 35, avenue Alphonse Daudet- 83000 TOULON

Tél. 04.94.46.75.00 - @ : scolarite.droit@univ-tln.fr

<http://formation.univ-tln.fr/-UFR-Droit-.html>

Master Droit privé spécialité Droit et gestion des personnes du secteur sanitaire et social

UFR Droit – 35, avenue Alphonse Daudet- 83000 TOULON

Tél. 04.94.46.75.00 - @ : scolarite.droit@univ-tln.fr

<http://formation.univ-tln.fr/-UFR-Droit-.html>

Master Droit public spécialité Droit et gestion des collectivités territoriales

UFR Droit – 35, avenue Alphonse Daudet- 83000 TOULON

Tél. 04.94.46.75.00 - @ : scolarite.droit@univ-tln.fr

<http://formation.univ-tln.fr/-UFR-Droit-.html>

Master Droit public spécialité environnement et gestion du territoire

UFR Droit – 35, avenue Alphonse Daudet- 83000 TOULON

Tél. 04.94.46.75.00 - @ : scolarite.droit@univ-tln.fr

<http://formation.univ-tln.fr/-UFR-Droit-.html>

Master Droit public spécialité Droit Social

UFR Droit – 35, avenue Alphonse Daudet- 83000 TOULON

Tél. 04.94.46.75.00 - @ : scolarite.droit@univ-tln.fr

<http://formation.univ-tln.fr/-UFR-Droit-.html>

Master Droit public spécialité Protection de la personne

UFR Droit – 35, avenue Alphonse Daudet- 83000 TOULON

Tél. 04.94.46.75.00 - @ : scolarite.droit@univ-tln.fr

<http://formation.univ-tln.fr/-UFR-Droit-.html>

Master Droit public spécialité sécurité et défense

UFR Droit – 35, avenue Alphonse Daudet- 83000 TOULON

Tél. 04.94.46.75.00 - @ : scolarite.droit@univ-tln.fr

<http://formation.univ-tln.fr/-UFR-Droit-.html>

Master Droit public spécialité Droit des contrats

UFR Droit – 35, avenue Alphonse Daudet- 83000 TOULON

Tél. 04.94.46.75.00 - @ : scolarite.droit@univ-tln.fr

<http://formation.univ-tln.fr/-UFR-Droit-.html>

Capacité en droit

UFR Droit – 35, avenue Alphonse Daudet- 83000 TOULON

Tél. 04.94.46.75.00 - @ : scolarite.droit@univ-tln.fr

<http://formation.univ-tln.fr/-UFR-Droit-.html>

Préparation aux concours de la fonction publique de catégorie A

UFR Droit – 35, avenue Alphonse Daudet- 83000 TOULON

Tél. 04.94.46.75.00 - @ : scolarite.droit@univ-tln.fr

<http://formation.univ-tln.fr/-UFR-Droit-.html>

Préparation à l'examen d'accès au CRFPA et au concours d'entrée à l'ENM

UFR Droit – 35, avenue Alphonse Daudet- 83000 TOULON

Tél. 04.94.46.75.00 - @ : scolarite.droit@univ-tln.fr

<http://formation.univ-tln.fr/-UFR-Droit-.html>

ECONOMIE – GESTION – FINANCES – COMPTABILITE

Classe préparatoire économique option économique

Lycée Bonaparte – Avenue Winston Churchill – 83097 TOULON

Tél. 04.94.18.90.30

<http://www.ac-nice.fr/bonaparte/sitebona/spip/>

Classe préparatoire économique option scientifique

Lycée Dumont d'Urville – 212, avenue Amiral Jaujard - BP 1404 – 83056 TOULON

Tél. 04.98.00.15.15 - @ : 0830053g@ac-nice.fr

<http://eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr/dumont/etab/>

BTS Assistant de gestion de PME – PMI

Lycée Dumont d'Urville – 212, avenue Amiral Jaujard - BP 1404 – 83056 TOULON

Tél. 04.98.00.15.15 - @ : 0830053g@ac-nice.fr

<http://eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr/dumont/etab/>

Lycée Bonaparte Avenue Winston Churchill – 83097 TOULON

Tél. 04.94.18.90.30

<http://www.ac-nice.fr/bonaparte/sitebona/spip/>

BTS Banque option marché des particuliers

Lycée du Coudon – Av. de Toulouse Lautrec – BP 30124 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.08.65.00

<http://www.ac-nice.fr/coudon/>

BTS Assistant de manager

Lycée Beaussier – Place Galilée – BP 328 - 83500 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.11.21.61

<http://www.ac-nice.fr/lycee-beaussier/>

BTS Assistant de manager

Lycée Bonaparte – Avenue Winston Churchill – 83097 TOULON

Tél. 04.94.18.90.30

<http://www.ac-nice.fr/bonaparte/sitebona/spip/>

BTS Comptabilité et gestion des organisations

Lycée Bonaparte – Avenue Winston Churchill – 83097 TOULON

Tél. 04.94.18.90.30

<http://www.ac-nice.fr/bonaparte/sitebona/spip/>

BTS Comptabilité et gestion des organisations

Lycée la Grande Tourrache – 450, Avenue Arago – 83130 LA GARDE

Tél. 04.94.22.81.00

<http://www.lyceetourrache.com>

DUT Gestion des Entreprises et des Administrations spécialité finance comptabilité ou petites et moyennes organisation

IUT de Toulon - Av. de l'Université - BP 20132 - 83957 LA GARDE cedex
Tél. 04.94.14.22.08 @ : secretariat.iut@univ-tln.fr
<http://iut.univ-tln.fr/>

Licence Economie

UFR Sciences Eco. et de gestion - Université du Sud Toulon Var - Av. de l' Université - BP 20132
83957 LA GARDE Cedex
Tél. 04.94.14.28.76 - @ : ufrsceco@univ-tln.fr
<http://eco.univ-tln.fr>

Licence sciences de gestion

IAE – Av. de l'université - BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex
Tél. 04.94.14.23.02 - @ : iae-toulon@univ-tln.fr

Licence professionnelle Management des Organisations spécialité Comptabilité – Gestion

IAE - Av. de l'université - BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex
Tél. 04.94.14.23.02 - @ : iae-toulon@univ-tln.fr

Licence professionnelle Management des Organisations spécialité Management de la qualité

IUT de Toulon - Avenue de l'Université - BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex
Tél. 04.94.14.22.08 - @ : secretariat.iut@univ-tln.fr
<http://iut.univ-tln.fr/>

Licence professionnelle Management des Organisations spécialité Entrepreneuriat

IUT de Toulon – Avenue de l'Université - BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex
Tél. 04.94.14.22.08 - @ : secretariat.iut@univ-tln.fr
<http://iut.univ-tln.fr/>

Licence professionnelle Management des Organisations spécialité Gestion des ressources humaines et conduite de projet

IUT de Toulon – Avenue de l'Université - BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex
Tél. 04.94.14.22.08 - @ : secretariat.iut@univ-tln.fr
<http://iut.univ-tln.fr/>

Master économie spécialité entreprise, développement et territoire

UFR Sciences Eco. et de gestion – Av. de l'université - BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex
Tél. 04.94.14.28.76 - @ : ufrsceco@univ-tln.fr
<http://eco.univ-tln.fr>

Master économie spécialité macroéconomie financière et développement

UFR Sciences Eco. et de gestion – Av. de l'université - BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex
Tél. 04.94.14.28.76 - @ : ufrsceco@univ-tln.fr
<http://eco.univ-tln.fr>

Master économie spécialité commerce international équitable

UFR Sciences Eco. et de gestion – Av. de l'université - BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.28.76 - @ : ufrsceco@univ-tln.fr

<http://eco.univ-tln.fr>

Master management spécialité finance d'entreprise et contrôle de gestion

IAE – Av. de l'université - BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.23.02 @ : iae-toulon@univ-tln.fr

Master management qualité et contrôle interne

IAE – Av. de l'université - BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.23.02 @ : iae-toulon@univ-tln.fr

Master management spécialité administration des entreprises

IAE – Av. de l'université - BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.23.02 @ : iae-toulon@univ-tln.fr

Master management spécialité Développement stratégique et durable des organisations

IAE – Av. de l'université - BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.23.02 @ : iae-toulon@univ-tln.fr

Master management spécialité recherche en science de gestion

IAE – Av. de l'université - BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.23.02 - @ : iae-toulon@univ-tln.fr

ENSEIGNEMENT

Master Enseignement et Formation spécialité Ingénierie de la formation

UFR Lettres et Sciences humaines – Avenue de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex
Tél. 04.94.14.28.99 @ : ufrlettres@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Master Enseignement et Formation spécialité Enseignement des Lettres

UFR Lettres et Sciences humaines – Avenue de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex
Tél. 04.94.14.28.99 @ : ufrlettres@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Master Enseignement et Formation spécialité Enseignement de l'Espagnol

UFR Lettres et Sciences humaines – Avenue de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex
Tél. 04.94.14.28.99 @ : ufrlettres@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Master Enseignement et Formation spécialité Enseignement de l'Anglais

UFR Lettres et Sciences humaines – Avenue de l'université - BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex
Tél. 04.94.14.28.99 @ : ufrlettres@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Master Enseignement et Formation Spécialité Mathématiques

UFR Sciences et Techniques – Av. de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex
Tél. 04.94.14.23.74 @ : ufrlettres@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Master Enseignement, Éducation et Formation spécialité Enseignement Primaire et Intervention en Milieu Éducatif

École Supérieure du Professorat et de l'Éducation - 59, allée Emile Pratali - 83507 La Seyne sur Mer Cedex
Tél : 04 94 10 98 50
<http://portail.unice.fr/jahia/Jahia/site/iufm/p...>

Préparation au CRPE

École Supérieure du Professorat et de l'Éducation - 59, allée Emile Pratali - 83507 La Seyne sur Mer Cedex
Tél : 04 94 10 98 50
<http://portail.unice.fr/jahia/Jahia/site/iufm/p...>

Master Didactique des Langues et des Disciplines spécialité DIDEM

École Supérieure du Professorat et de l'Éducation - 59, allée Emile Pratali - 83507 La Seyne sur Mer Cedex
Tél : 04 94 10 98 50
<http://portail.unice.fr/jahia/Jahia/site/iufm/p...>

Master Enseignement, Formation et Technologies Innovantes en Sciences physiques

École Supérieure du Professorat et de l'Éducation - 59, allée Emile Pratali - 83507 La Seyne sur Mer Cedex
Tél : 04 94 10 98 50
<http://portail.unice.fr/jahia/Jahia/site/iufm/p...>

Préparation au CAPES Sciences Physiques, CAFEP Physique Chimie et CAPLP Maths Sciences

École Supérieure du Professorat et de l'Éducation - 59, allée Emile Pratali - 83507 La Seyne sur Mer Cedex
Tél : 04 94 10 98 50

<http://portail.unice.fr/jahia/Jahia/site/iufm/p...>

Certification C2ie

École Supérieure du Professorat et de l'Éducation - 59, allée Emile Pratali - 83507 La Seyne sur Mer Cedex
Tél : 04 94 10 98 50

<http://portail.unice.fr/jahia/Jahia/site/iufm/p...>

ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT – PROPRETE

DUT Génie biologique option génie de l'environnement

IUT de Toulon – Av. de l'Université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.22.08 - @ : secretariat.iut@univ-tln.fr

<http://iut.univ-tln.fr/>

HOTELLERIE – RESTAURATION – TOURISME

BTS Hôtellerie Restauration classe de mise à niveau

Lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme T.P.M. - Rue César Vezzani - BP 5517 - 83098 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80 - @ : 0831453d@ac-nice.fr
<http://www.lycee-hotelier-toulon.com/>

BTS Animation et Gestion touristiques locales

Lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme T.P.M. – Rue César Vezzani - BP 5517 - 83098 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80 @ : 0831453d@ac-nice.fr
<http://www.lycee-hotelier-toulon.com/>

BTS Hôtellerie Restauration option mercatique et gestion hôtelière

Lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme T.P.M. - Rue César Vezzani - BP 5517 - 83098 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80 @ : 0831453d@ac-nice.fr
<http://www.lycee-hotelier-toulon.com/>

BTS Hôtellerie Restauration option art culinaire, art de la table et du service

Lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme T.P.M. - Rue César Vezzani - BP 5517 - 83098 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80 @ : 0831453d@ac-nice.fr
<http://www.lycee-hotelier-toulon.com/>

BTS Ventes et productions touristiques

Lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme T.P.M. - Rue César Vezzani - BP 5517 - 83098 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80 @ : 0831453d@ac-nice.fr
<http://www.lycee-hotelier-toulon.com/>

Licence professionnelle Hôtellerie et Tourisme spécialité management de projets touristiques durables

UFR Lettres et Sciences humaines – Avenue de l'université - BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.28.99 @ : ufrlettres@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Master management spécialité management du tourisme durable

UFR Lettres et Sciences humaines – Avenue de l'université - BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex
Tél. 04.94.14.28.99 @ : ufrlettres@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Mention complémentaire accueil et réception

Lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme TPM – Place Vatel – 83000 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80 - @ : 0831453d@ac-nice.fr
<http://www.lycee-hotelier-toulon.com/>

Mise à niveau Hôtellerie Restauration

Lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme T.P.M. – Place Vatel – 83098 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80 @ : 0831453d@ac-nice.fr
<http://www.lycee-hotelier-toulon.com/>

**Mention complémentaire Pâtisserie / Barman / Cuisinier en dessert de restaurant /
Traiteur**

Lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme TPM – Place Vatel – 83000 TOULON

Tél. 04.94.09.70.80 @ : 0831453d@ac-nice.fr

<http://www.lycee-hotelier-toulon.com/>

INDUSTRIES

BTS Domotique

Lycée des métiers Paul Langevin – Boulevard de l'Europe – 83500 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.11.16.80

<http://www.langevin-la-seyne.fr>

BTS technico-commercial

Lycée Beaussier – Place Galilée – 83500 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.11.21.61

<http://www.ac-nice.fr/lycee-beaussier>

BTS Contrôle industriel et régulation automatique

Lycée Rouvière – Rue Ste Claire Deville - Quartier Ste Musse - BP 1205 – 83070 TOULON

Tél.04.94.27.39.44 @ : 0831616f@ac-nice.fr

<http://www.ac-nice.fr/rouviere>

BTS Design de produits

Lycée la Grande Tourrache (privé sous contrat) - 450, avenue F.Arago - CS 90262 - 83078 Toulon Cedex 9

Tél. 04.94.22.81.00

<http://www.lyceetourrache.com>

BTS Electrotechnique

Lycée Rouvière – Rue Ste Claire Deville - Quartier Ste Musse - BP 1205 – 83070 TOULON

Tél. 04.94.27.39.44 @ : 0831616f@ac-nice.fr

<http://www.ac-nice.fr/rouviere>

BTS Maintenance Industrielle

Lycée des métiers Paul Langevin – Boulevard Europe – 83500 LA SEYNE

Tél. 04.94.11.16.80

<http://www.langevin-la-seyne.fr>

BTS Industrialisation des produits mécaniques

Lycée Rouvière – Quartier Ste Musse - Rue Ste Claire Deville – BP 1205 - 83070 TOULON

Tél. 04.94.27.39.44 @ : 0831616f@ac-nice.fr

<http://www.ac-nice.fr/rouviere>

BTS Traitement des matériaux option traitement thermique

Lycée Rouvière – Rue Ste Claire Deville – 83070 TOULON

Tél. 04.94.27.39.44 @ : 0831616f@ac-nice.fr

<http://www.ac-nice.fr/rouviere>

BTS Traitement des matériaux option traitement de surfaces

Lycée Rouvière – Rue Ste Claire Deville – 83070 TOULON

Tél. 04.94.27.39.44 @ : 0831616f@ac-nice.fr

<http://www.ac-nice.fr/rouviere>

DUT Génie industriel et maintenance

IUT de Toulon – Avenue de l'Université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.22.08 - @ : secretariat.iut@univ-tln.fr

<http://iut.univ-tln.fr>

DUT Génie mécanique et productique

IUT de Toulon – Avenue de l'Université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.22.08 - @ : secretariat.iut@univ-tln.fr

<http://iut.univ-tln.fr>

Licence professionnelle Production industrielle spécialité responsable de secteur de productique industrielle

IUT de Toulon – Avenue de l'Université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.22.08 - @ : secretariat.iut@univ-tln.fr

<http://iut.univ-tln.fr>

Licence professionnelle Gestion de la production industrielle spécialité maintenance et aménagement environnemental

IUT de Toulon – Avenue de l'Université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.22.08 - @ : secretariat.iut@univ-tln.fr

<http://iut.univ-tln.fr>

Licence professionnelle Automatique et informatique industrielle spécialité : informatique de la commande en réseau

IUT de Toulon – Avenue de l'Université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.22.08@ : secretariat.iut@univ-tln.fr

<http://iut.univ-tln.fr>

INFORMATION – COMMUNICATION

BTS Communication visuelle

Lycée la Grande Tourrache (privé sous contrat) – 450, Avenue Arago CS 90262 - 83078 TOULON CEDEX 9

Tél. 04.94.22.81.34

<http://www.lyceetourrache.com/>

Licence information et communication

IUT de Toulon – Avenue de l'Université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.22.08 - @ : secretariat.iut@univ-tln.fr

<http://iut.univ-tln.fr/>

DUT Service de Réseaux de communication

IUT de Toulon – Av. de l'Université– BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.22.08 - @ : secretariat.iut@univ-tln.fr

<http://iut.univ-tln.fr/>

Licence TAIS Techniques et Activités de l'image et du Son Spécialité convergence internet audiovisuel numérique

UFR Ingémédia – Avenue de l'Université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.28.61 - @ : ufr-ingemedia@univ-tln.fr

<http://www.ingemedia.net>

Licence TAIS Techniques et Activités de l'image et du Son Spécialité Technologie pour le son et les arts du spectacle

UFR Ingémédia – Avenue de l'Université – BP 20132 - 83957 LA GARDE

Tél. 04.94.14.28.61 - @ : ufr-ingemedia@univ-tln.fr

<http://www.ingemedia.net>

Licence professionnelle Activités et Techniques de communication spécialité commerce en ligne et gestion des organisations

IUT de Toulon – Avenue de l'Université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.22.08 - @ : secretariat.iut@univ-tln.fr

<http://iut.univ-tln.fr/>

Licence professionnelle Activités et Techniques de communication spécialité Production et diffusion télévisuelle autonomes

IUT de Toulon – Avenue de l'Université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.22.08 - @ : secretariat.iut@univ-tln.fr

<http://iut.univ-tln.fr/>

Licence professionnelle Activités et Techniques de communication spécialité production et diffusion télévisuelles autonomes

IUT de Toulon – Avenue de l'Université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.22.08 - @ : secretariat.iut@univ-tln.fr

<http://iut.univ-tln.fr/>

Master Information et Communication spécialité Ingénierie des médias

UFR Ingémedia – Avenue de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.28.61 - @ : ufr-ingemedia@univ-tln.fr

<http://www.ingemedia.net>

Master Information et Communication spécialité E-rédactionnel

UFR Ingémedia – Avenue de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.28.61 @ : ufr-ingemedia@univ-tln.fr

<http://www.ingemedia.net>

Master Information et Communication production numérique et intégration

UFR Ingémedia – Avenue de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.28.61 - @ : ufr-ingemedia@univ-tln.fr

<http://www.ingemedia.net>

Master Information et Communication spécialité intelligence économique et territoriale

UFR Ingémedia – Avenue de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.28.61 - @ : ufr-ingemedia@univ-tln.fr

<http://www.ingemedia.net>

Formation Concepteur en Communication Audiovisuelle

CADASE – 20, rue Robert Schuman – 83000 TOULON

Tél. 04.94.03.54.82 - @ : cadase@wanadoo.fr

<http://www.cadase.org/>

Formation Post-Production, Diffusion et Exploitation de médias numériques

CADASE – 20, rue Robert Schuman – 83000 TOULON

Tél. 04.94.03.54.82 - @ : cadase@wanadoo.fr

<http://www.cadase.org/>

INGENIEUR

Licence sciences pour l'ingénieur

UFR Sciences et Techniques – Avenue de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex
Tél. 04.94.14.23.74 @ : ufrst@univ-tln.fr
<http://sctech.univ-tln.fr>

Master Physique et Sciences de l'ingénieur spécialité surveillance de l'environnement

UFR Sciences et Techniques – Avenue de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex
Tél. 04.94.14.23.74 @ : ufrst@univ-tln.fr
<http://sctech.univ-tln.fr>

Master Physique et Sciences de l'ingénieur Spécialité signal et trajectographie

UFR Sciences et Techniques – Avenue de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex
Tél. 04.94.14.23.74 @ : ufrst@univ-tln.fr
<http://sctech.univ-tln.fr>

Master Physique et Sciences de l'ingénieur spécialité : vision commande

UFR Sciences et Techniques – Avenue de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex
Tél. 04.94.14.23.74 @ : ufrst@univ-tln.fr
<http://sctech.univ-tln.fr>

Diplôme d'ingénieur de l'ISEN

ISEN – Maison des technologies – Place G. Pompidou - Quartier Mayol – 83000 TOULON
Tél. 04.94.03.89.50
<http://www.isen.fr/toulon.asp>

Diplôme d'ingénieur de l'Institut supérieur de mécanique spécialité : méthodologie et innovation en conception des Systèmes mécaniques

SupMéca – Place G. Pompidou - Quartier Mayol – 83000 TOULON
Tél. 04.94.03.88.00
<http://www.supmeca.fr/>

Diplôme d'ingénieur de l'Institut supérieur de mécanique spécialité : Robotique et système mécatronique

SupMéca – Place G. Pompidou - Quartier Mayol – 83000 TOULON
Tél. 04.94.03.88.00
<http://www.supmeca.fr/>

Diplôme d'ingénieur en ingénierie marine

ISITV – Avenue Georges Pompidou - BP 156 – 83162 LA VALETTE
Tél. 04.94.14.25.50 - @ : isitv@univ-tln.fr
<http://isitv.univ-tln.fr/>

Diplôme d'ingénieur en ingénierie des matériaux

ISITV – Avenue Georges Pompidou (apprentissage possible) - BP 156 – 83162 LA VALETTE
Tél. 04.94.14.25.50 @ : isitv@univ-tln.fr

<http://isitv.univ-tln.fr/>

Diplôme d'ingénieur en ingénierie des télécommunications

ISITV – Avenue Georges Pompidou - BP 156 – 83162 LA VALETTE

Tél. 04.94.14.25.50 @ : isitv@univ-tln.fr

<http://isitv.univ-tln.fr/>

Diplôme d'ingénieur Haute technologie et design de l'innovation en Electronique

ISEN – Maison des technologies – Place G. Pompidou – 83000 TOULON

Tél. 04.94.03.89.50

<http://www.isen.fr/toulon.asp>

Diplôme d'ingénieur Management de projets et développement des affaires

ISEN – Maison des technologies – Place G. Pompidou – 83000 TOULON

Tél. 04.94.03.89.50

<http://www.isen.fr/toulon.asp>

Diplôme d'ingénieur Système d'information réseaux et multimédia

ISEN – Maison des technologies – Place G. Pompidou – 83000 TOULON

Tél. 04.94.03.89.50

<http://www.isen.fr/toulon.asp>

Diplôme d'ingénieur Technologie et environnement

ISEN – Maison des technologies – Place G. Pompidou – 83000 TOULON

Tél. 04.94.03.89.50

<http://www.isen.fr/toulon.asp>

Diplôme d'ingénieur Technologie numérique et applications

ISEN – Maison des technologies – Place G. Pompidou – 83000 TOULON

Tél. 04.94.03.89.50

<http://www.isen.fr/toulon.asp>

LETTRES – LANGUES – SCIENCES HUMAINES

Classe préparatoire lettres sup. Spécialité Hypokhâgne et Khâgne

Lycée Dumont d'Urville – 212, avenue Amiral Jaujard – 83000 TOULON

Tél. 04.98.00.15.15 - @ : 0830053g@ac-nice.fr

<http://eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr/dumont/etab/>

Licence LLCE spécialité anglais

UFR Lettres et Sciences humaines – Avenue de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.28.99 @ : ufrlettres@univ-tln.fr

www.univ-tln.fr

Licence LLCE spécialité espagnol

UFR Lettres et Sciences humaines – Avenue de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.28.99 @ : ufrlettres@univ-tln.fr

www.univ-tln.fr

Licence LLCE parcours Français Langues étrangères

UFR Lettres et Sciences humaines – Avenue de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.28.99 @ : ufrlettres@univ-tln.fr

www.univ-tln.fr

Licence LLCE Français parcours Lettres et Arts

UFR Lettres et Sciences humaines – Avenue de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.28.99 @ : ufrlettres@univ-tln.fr

www.univ-tln.fr

Licence Langues Etrangères Appliquées spécialité anglais espagnol

UFR Lettres et Sciences humaines – Avenue de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.28.99 @ : ufrlettres@univ-tln.fr

www.univ-tln.fr

Licence Lettres

UFR Lettres et Sciences humaines – Avenue de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.28.99 @ : ufrlettres@univ-tln.fr

www.univ-tln.fr

Master LLC spécialité Civilisations contemporaines et comparées

UFR Lettres et Sciences humaines – Avenue de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.28.99 @ : ufrlettres@univ-tln.fr

www.univ-tln.fr

Master LLC spécialité Imaginaires et genèses littéraires

UFR Lettres et Sciences humaines – Avenue de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.28.99 @ : ufrlettres@univ-tln.fr

www.univ-tln.fr

Master LLC spécialité Langue appliquée

UFR Lettres et Sciences humaines – Avenue de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.28.99 @ : ufrlettres@univ-tln.fr

www.univ-tln.fr

Master LLC spécialité Langue et communication

UFR Lettres et Sciences humaines – Avenue de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.28.99 @ : ufrlettres@univ-tln.fr

www.univ-tln.fr

SANTE – SOCIAL – SOINS ESTHETIQUES

BTS Services et Prestations des secteurs sanitaire et social

Lycée Bonaparte – Avenue Winston Churchill – 83000 TOULON

Tél. 04.94.18.90.30

<http://www.ac-nice.fr/bonaparte/sitebona/spip/>

BTS Economie sociale et familiale

Lycée du Parc Saint Jean – place du 4 septembre – 83000 TOULON

Tél. 04.94.03.93.93

@ : ce.0830059n@ac-nice.fr - <http://www.ac-nice.fr/parcsaintjean/>

DUT Génie biologique option diététique

IUT de Toulon – Av. de l'Université — BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.22.08 - @ : secretariat.iut@univ-tln.fr

<http://iut.univ-tln.fr/>

Préparation aux concours d'infirmier

IRFSS – 201, chemin de Faveyrolles – 83190 OLLIOULES

Tél. 04.94.93.66.00

<http://irfss-pacac.croix-rouge.fr/Aix-Avignon-Marseille-Nice-Ollioules-nos-implantations-geographiques/Ollioules>

Préparation aux concours d'infirmier

Lycée Bonaparte – Avenue Winston Churchill – 83000 TOULON

Tél. 04.94.18.90.30 - @ : 0830053g@ac-nice.fr

<http://eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr/dumont/etab/>

Préparation aux concours d'infirmier

IFPVPS – 32, avenue Antoine Becquerel – 83130 LA GARDE

Tél. 04.94.14.72.14

<http://www.ifpvps.fr/>

Préparation aux concours d'assistant de service social

IRFSS – 201, chemin de Faveyrolles – 83190 OLLIOULES

Tél. 04.94.93.66.00

<http://irfss-pacac.croix-rouge.fr/Aix-Avignon-Marseille-Nice-Ollioules-nos-implantations-geographiques/Ollioules>

Préparation aux concours d'Educateur de jeunes enfants

IRFSS – 201, chemin de Faveyrolles – 83190 OLLIOULES – Tél. 04.94.93.66.00

<http://irfss-pacac.croix-rouge.fr/Aix-Avignon-Marseille-Nice-Ollioules-nos-implantations-geographiques/Ollioules>

Préparation aux concours d'Educateur spécialisé

IRFSS – 201, chemin de Faveyrolles – 83190 OLLIOULES

Tél. 04.94.93.66.00

<http://irfss-pacac.croix-rouge.fr/Aix-Avignon-Marseille-Nice-Ollioules-nos-implantations-geographiques/Ollioules>

Diplôme d'Etat de Psychomotricien

IFPVPS – 32, avenue Antoine Becquerel – 83130 LA GARDE

Tél. 04.94.14.72.14

<http://www.ifpvps.fr/>

Diplôme d'Etat d'ergothérapeute

IFPVPS – 32, avenue Antoine Becquerel – 83130 LA GARDE

Tél. 04.94.14.72.14

<http://www.ifpvps.fr/>

Diplôme d'Etat d'infirmier

IFPVPS – 32, avenue Antoine Becquerel – 83130 LA GARDE

Tél. 04.94.14.72.14

<http://www.ifpvps.fr/>

Diplôme d'Etat d'infirmier

IRFSS – 201, chemin de Faveyrolles – 83190 OLLIOULES

Tél. 04.94.93.66.00

<http://irfss-pacac.croix-rouge.fr/Aix-Avignon-Marseille-Nice-Ollioules-nos-implantations-geographiques/Ollioules>

Diplôme d'Etat d'infirmier

Ecole du Personnel Paramédical des Armées – bd Ste Anne - 83000 TOULON

<http://eppa.sante.defense.gouv.fr>

Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social

IRFSS – 201, chemin de Faveyrolles – 83190 OLLIOULES

Tél. 04.94.93.66.00

<http://irfss-pacac.croix-rouge.fr/Aix-Avignon-Marseille-Nice-Ollioules-nos-implantations-geographiques/Ollioules>

Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé

IRFSS – 201, chemin de Faveyrolles – 83190 OLLIOULES

Tél. 04.94.93.66.00

<http://irfss-pacac.croix-rouge.fr/Aix-Avignon-Marseille-Nice-Ollioules-nos-implantations-geographiques/Ollioules>

Diplôme d'Etat d'Educateur de jeunes enfants

IRFSS – 201, chemin de Faveyrolles – 83190 OLLIOULES

Tél. 04.94.93.66.00

<http://irfss-pacac.croix-rouge.fr/Aix-Avignon-Marseille-Nice-Ollioules-nos-implantations-geographiques/Ollioules>

SCIENCES et TECHNIQUES – INFORMATIQUE

Classe préparatoire MPSI (1^{ère} année) – MP (2^{ème} année)

Lycée Dumont d'Urville – 212, avenue Amiral Jaujard – 83000 TOULON
Tél. 04.98.00.15.15

@ : 0830053g@ac-nice.fr - <http://eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr/dumont/etab/>

Classe préparatoire PTSI (1^{ère} année) – P.T (2^{ème} année)

Lycée Rouvière – Rue Sainte Claire Deville – Quartier Ste Musse - BP 1205 – 83070 TOULON
Tél. 04.94.27.39.44 @ : 0831616f@ac-nice.fr

<http://www.ac-nice.fr/rouviere/>

Classe préparatoire PCSI. (1^{ère} année) – PC/PC* (2^{ème} année)

Lycée Dumont d'Urville – 212, avenue Amiral Jaujard – 83000 TOULON
Tél. 04.98.00.15.15

@ : 0830053g@ac-nice.fr

<http://eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr/dumont/etab/>

Classe préparatoire PCSI. (1^{ère} année) – P.S.I* (2^{ème} année)

Lycée Dumont d'Urville – 212, avenue Amiral Jaujard – 83000 TOULON
Tél. 04.98.00.15.15 - @ : 0830053g@ac-nice.fr

<http://eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr/dumont/etab/>

Classe préparatoire TSI (1^{ère} et 2^{ème} année)

Lycée Rouvière – Rue Sainte Claire Deville – Quartier Ste Musse - BP 1205 – 83070 TOULON
Tél. 04.94.27.39.44 - @ : 0831616f@ac-nice.fr

<http://www.ac-nice.fr/rouviere/>

DUT Génie biologique option analyses biologiques et biochimiques

IUT de Toulon – Av. de l'Université – 83130 LA GARDE

Tél. 04.94.14.22.08 @ : secretariat.iut@univ-tln.fr

<http://iut.univ-tln.fr/>

DUT Génie électrique et informatique industrielle

IUT de Toulon – Av. de l'Université – 83130 LA GARDE

Tél. 04.94.14.22.08 @ : secretariat.iut@univ-tln.fr

<http://iut.univ-tln.fr/>

BTS analyses de biologie médicale

Lycée Costebelle – 150, bd Félix Descroix – 83408 HYERES CEDEX

Tél. 04.94.57.78.93

<http://www.lycee-costebelle.fr/>

BTS Bioanalyses et contrôles

Lycée Notre Dame (privé sous contrat) – 29, bd Abbé Duployé – 83100 TOULON

Tél. 04.94.27.31.28 - @ : ce.0830100h@ac-nice.fr

**BTS Informatique Services informatiques aux organisations spécialité :
Solutions logicielles et applications métiers**

Lycée Bonaparte Avenue Winston Churchill – 83097 TOULON
Tél. 04.94.18.90.30

<http://www.ac-nice.fr/bonaparte/sitebona/spip/>

**BTS Informatique Services informatiques aux organisations spécialité :
Solutions d'infrastructures systèmes et réseau**

Lycée Bonaparte Avenue Winston Churchill – 83097 TOULON
Tél. 04.94.18.90.30

<http://www.ac-nice.fr/bonaparte/sitebona/spip/>

BTS Systèmes électrotechniques

Lycée Rouvière – Rue Ste Claire Deville – Quartier Ste Musse - BP 1205 - 83070 TOULON
Tél. 04.94.27.39.44 @ : 0831616f@ac-nice.fr

<http://www.ac-nice.fr/rouviere/>

BTS Systèmes électroniques

Lycée Rouvière – Rue Ste Claire Deville – Quartier Ste Musse - BP 1205 - 83070 TOULON
Tél. 04.94.27.39.44 @ : 0831616f@ac-nice.fr

<http://www.ac-nice.fr/rouviere/>

Licence Mathématiques

UFR Sciences et Techniques – Av. de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex – Tél. 04.94.14.23.74
@ : ufrst@univ-tln.fr

<http://sctech.univ-tln.fr>

Licence Mathématiques appliquées aux sciences sociales

UFR Sciences et Techniques – Av. de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE – Tél. 04.94.14.23.74
@ : ufrst@univ-tln.fr

<http://sctech.univ-tln.fr>

Licence Physique et chimie

UFR Sciences et Techniques – Av. de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex
Tél. 04.94.14.23.74 - @ : ufrst@univ-tln.fr

<http://sctech.univ-tln.fr>

Licence biologie

UFR Sciences et Techniques – Av. de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex
Tél. 04.94.14.23.74 - @ : ufrst@univ-tln.fr

<http://sctech.univ-tln.fr>

Licence chimie et biochimie marine

UFR Sciences et Techniques – Av. de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex
Tél. 04.94.14.23.74 - @ : ufrst@univ-tln.fr

<http://sctech.univ-tln.fr>

Licence sciences pour l'ingénieur

UFR Sciences et Techniques – Av. de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.23.74 - @ : ufrst@univ-tln.fr

<http://sctech.univ-tln.fr>

Licence professionnelle réseaux et télécommunications spécialité ingénierie et administration des réseaux

UFR Sciences et Techniques – Av. de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.22.74 - @ : ufrst@univ-tln.fr

<http://sctech.univ-tln.fr>

Licence professionnelle Automatique et informatique industrielle spécialité informatique pour la commande des automatismes en réseau

IUT de Toulon – Av. de l'Université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.22.08 - @ : secretariat.iut@univ-tln.fr

<http://iut.univ-tln.fr/>

Licence professionnelle Energie et génie climatique spécialité maîtriser et intégrer les énergies

IUT de Toulon – Av. de l'Université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.22.08 - @ : secretariat.iut@univ-tln.fr

<http://iut.univ-tln.fr/>

Master Mathématiques spécialité : optimisation et physique mathématique

UFR Sciences et Techniques – Av. de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.23.74 - @ : ufrst@univ-tln.fr

<http://sctech.univ-tln.fr>

Master Informatique Spécialité Développement et Applications sur plateformes mobiles

UFR Sciences et Techniques – Av. de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.23.74 @ : ufrst@univ-tln.fr

<http://sctech.univ-tln.fr>

Master Sciences, technologie et environnement marin Spécialité Matériaux avancés et durabilité

UFR Sciences et Techniques – Av. de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.23.74 - @ : ufrst@univ-tln.fr

<http://sctech.univ-tln.fr>

Master Sciences, technologie et environnement marin spécialité Chimie analytique réactionnelle et modélisation environnement

UFR Sciences et Techniques – Av. de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.23.74 - @ : ufrst@univ-tln.fr

<http://sctech.univ-tln.fr>

Master Sciences, technologie et environnement marin spécialité Biodiversité et biomolécules marines

UFR Sciences et Techniques – Av. de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex

Tél. 04.94.14.23.74 - @ : ufrst@univ-tln.fr

<http://sctech.univ-tln.fr>

SPORTS

Licence STAPS spécialité Activités physiques adaptées et santé

UFR STAPS - Av. de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex
Tél. 04.94.14.22.82 - @ : staps@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Licence STAPS spécialité Education et motricité

UFR STAPS - Av. de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex
Tél. 04.94.14.22.82 - @ : staps@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Licence STAPS spécialité Entraînement sportif

UFR STAPS - Av. de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex
Tél. 04.94.14.22.82 - @ : staps@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Master STAPS (1ère année)

UFR STAPS – Av. de l'université – BP 20132 - 83957 LA GARDE Cedex
Tél. 04.94.14.22.82 - @ : staps@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (BJPEPS)

DRJSCS du var – 66A, rue St Sébastien CS 50240 –13292 MARSEILLE
Tél. 04.88.04.00.10 - @ : dr013@drjscs.gouv.fr
<http://www.paca.drjscs.gouv.fr/Nous-situer.html>

Brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES)

DRJSCS du var – 66A, rue St Sébastien CS 50240 –13292 MARSEILLE
Tél. 04.88.04.00.10 - @ : dr013@drjscs.gouv.fr
<http://www.paca.drjscs.gouv.fr/Nous-situer.html>

Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports, spécialité perfectionnement sportif (DEJEPS)

DRJSCS du var – 66A, rue St Sébastien CS 50240 –13292 MARSEILLE
Tél. 04.88.04.00.10 - @ : dr013@drjscs.gouv.fr
<http://www.paca.drjscs.gouv.fr/Nous-situer.html>

Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports, spécialité perfectionnement sportif (DESJEPS)

DRJSCS du var – 66A, rue St Sébastien CS 50240 –13292 MARSEILLE
Tél. 04.88.04.00.10 - @ : dr013@drjscs.gouv.fr
<http://www.paca.drjscs.gouv.fr/Nous-situer.html>

FORMATIONS EN APPRENTISSAGE DANS L'AGGLOMÉRATION TOULONNAISE

Dans le cadre du nouveau statut d' « Étudiant des Métiers » pour les alternants âgés de moins de 26 ans en apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

Les formations et spécialités sont données à titre indicatif au moment de la réalisation de ce guide, sous réserve de toute modification ultérieure de la part des établissements.

Les formations sont classées par thèmes.

FORMATIONS	PAGE
Agriculture - Agroalimentaire	33
Bâtiments	34
Commerce - Immobilier - Management	35
Economie - Gestion – Finances - Comptabilité	37
Hôtellerie - Restauration	39
Industries - services nautiques - automobile	40
Santé - Social - Soins Esthétiques	44

AGRICULTURE – AGROALIMENTAIRE

BTS Viticulture œnologie

Lycée Agricampus – 32, chemin St Lazare – 83408 HYERES Cedex

Tél. 04.94.01.35.55 - @ : legta.hyeres@educagri.fr

<http://www.hyeres.agricampus.educagri.fr/lycee-agricampus.html>

BÂTIMENTS

CAP Carreleur mosaïste

CFA du Bâtiment du Var – La Grande Tourrache ZI Toulon Est – BP 241 – 83078 TOULON

Tél. 04.94.08.60.60

<http://www.ccca-btp.fr/cfa/98/voir.html>

CAP Construction d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse

CFA du Bâtiment du Var – La Grande Tourrache ZI Toulon Est – BP 241 – 83078 TOULON

Tél. 04.94.08.60.60

<http://www.ccca-btp.fr/cfa/98/voir.html>

CAP Constructeur en béton armé du bâtiment

CFA du Bâtiment du Var – La Grande Tourrache ZI Toulon Est – BP 241 – 83078 TOULON

Tél. 04.94.08.60.60

<http://www.ccca-btp.fr/cfa/98/voir.html>

CAP Installateur sanitaire

CFA du Bâtiment du Var – La Grande Tourrache ZI Toulon Est – BP 241 – 83078 TOULON

Tél. 04.94.08.60.60

<http://www.ccca-btp.fr/cfa/98/voir.html>

CAP Installateur thermique

CFA du Bâtiment du Var – La Grande Tourrache ZI Toulon Est – BP 241 – 83078 TOULON

Tél. 04.94.08.60.60

<http://www.ccca-btp.fr/cfa/98/voir.html>

CAP Maçon

CFA du Bâtiment du Var – La Grande Tourrache ZI Toulon Est – BP 241 – 83078 TOULON

Tél. 04.94.08.60.60

<http://www.ccca-btp.fr/cfa/98/voir.html>

CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement

CFA du Bâtiment du Var – La Grande Tourrache ZI Toulon Est – BP 241 – 83078 TOULON

Tél. 04.94.08.60.60

<http://www.ccca-btp.fr/cfa/98/voir.html>

CAP Menuisier installateur

CFA du Bâtiment du Var – La Grande Tourrache ZI Toulon Est – BP 241 – 83078 TOULON

Tél. 04.94.08.60.60

<http://www.ccca-btp.fr/cfa/98/voir.html>

CAP Peintre applicateur de revêtements

CFA du Bâtiment du Var – La Grande Tourrache ZI Toulon Est – BP 241 – 83078 TOULON

Tél. 04.94.08.60.60

<http://www.ccca-btp.fr/cfa/98/voir.html>

CAP Plâtrier - Plaquiste

CFA du Bâtiment du Var – La Grande Tourrache ZI Toulon Est – BP 241 – 83078 TOULON

Tél. 04.94.08.60.60

<http://www.ccca-btp.fr/cfa/98/voir.html>

CAP Préparation et Réalisation d'ouvrages électriques

CFA du Bâtiment du Var – La Grande Tourrache ZI Toulon Est – BP 241 – 83078 TOULON

Tél. 04.94.08.60.60

<http://www.ccca-btp.fr/cfa/98/voir.html>

CAP Serrurier - métallier

CFA du Bâtiment du Var – La Grande Tourrache ZI Toulon Est – BP 241 – 83078 TOULON

Tél. 04.94.08.60.60

<http://www.ccca-btp.fr/cfa/98/voir.html>

BP Carreleur mosaïste

CFA du Bâtiment du Var – La Grande Tourrache ZI Toulon Est – BP 241 – 83078 TOULON

Tél. 04.94.08.60.60

<http://www.ccca-btp.fr/cfa/98/voir.html>

BP Construction d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse

CFA du Bâtiment du Var – La Grande Tourrache ZI Toulon Est – BP 241 – 83078 TOULON

Tél. 04.94.08.60.60

<http://www.ccca-btp.fr/cfa/98/voir.html>

BP Equipements sanitaires

CFA du Bâtiment du Var – La Grande Tourrache ZI Toulon Est – BP 241 – 83078 TOULON

Tél. 04.94.08.60.60

<http://www.ccca-btp.fr/cfa/98/voir.html>

BP Installations et équipements électriques

CFA du Bâtiment du Var – La Grande Tourrache ZI Toulon Est – BP 241 – 83078 TOULON

Tél. 04.94.08.60.60

<http://www.ccca-btp.fr/cfa/98/voir.html>

BP Maçon

CFA du Bâtiment du Var – La Grande Tourrache ZI Toulon Est – BP 241 – 83078 TOULON

Tél. 04.94.08.60.60

<http://www.ccca-btp.fr/cfa/98/voir.html>

BP Monteur en installation de génie climatique

CFA du Bâtiment du Var – La Grande Tourrache ZI Toulon Est – BP 241 – 83078 TOULON

Tél. 04.94.08.60.60

<http://www.ccca-btp.fr/cfa/98/voir.html>

Bac Pro Electrotechnique énergie équipements communicants

CFA du Bâtiment du Var – La Grande Tourrache ZI Toulon Est – BP 241 – 83078 TOULON

Tél. 04.94.08.60.60

<http://www.ccca-btp.fr/cfa/98/voir.html>

COMMERCE – IMMOBILIER

CAP Vente

CFA du Var – Avenue des Frères Lumière – 83160 LA VALETTE

Tél. 04.94.61.99.90

<http://www.cfalavalette-cm-var.fr/>

CAP Employé de commerce multi-spécialités

CFA du Var – Avenue des Frères Lumière – 83160 LA VALETTE

Tél. 04.94.61.99.90

<http://www.cfalavalette-cm-var.fr/>

CAP Employé de vente spécialisé en produits alimentaires

CFA du Var – Avenue des Frères Lumière – 83160 LA VALETTE

Tél. 04.94.61.99.90

<http://www.cfalavalette-cm-var.fr/>

CAP Employé de vente spécialisé en produits d'équipements courants

CFA du Var – Avenue des Frères Lumière – 83160 LA VALETTE

Tél. 04.94.61.99.90

<http://www.cfalavalette-cm-var.fr/>

CAP Employé de vente spécialisé en produits alimentaires

CFA Paul Langevin – Boulevard de l'Europe – B.P. 458 – 83514 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.11.10.51

<http://www.langevin-la-seyne.fr/>

CAP Employé de vente spécialisé en produits d'équipements courants

CFA Paul Langevin – Boulevard de l'Europe – B.P. 458 – 83514 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.11.10.51

<http://www.langevin-la-seyne.fr/>

CAP Fleuriste

CFA Paul Langevin – Boulevard de l'Europe – B.P. 458 – 83514 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.11.10.51

<http://www.langevin-la-seyne.fr/>

BP Fleuriste

CFA Paul Langevin – Boulevard de l'Europe – B.P. 458 – 83514 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.11.10.51

<http://www.langevin-la-seyne.fr/>

MC Vendeur spécialisé en produits alimentaires

CFA Paul Langevin – Boulevard de l'Europe – B.P. 458 – 83514 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.11.10.51

<http://www.langevin-la-seyne.fr/>

MC Vendeur spécialisé en produits techniques pour l'habitat

CFA Paul Langevin – Boulevard de l'Europe – B.P. 458 – 83514 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.11.10.51

<http://www.langevin-la-seyne.fr/>

TH Gestionnaire d'unité commerciale et de distribution – option généraliste ou spécialisé

Centre de formation CAPFORMA-CCIV Toulon- 3, rue Hippolyte Duprat – 83000 TOULON

Tél. 04.94.22.81.40 @ : capforma@var.cci.fr

http://enseignement.var.cci.fr/fr/site_formation/contenu/nos_solutions/capforma

Bac Pro Commerce

CFA du Var – Avenue des Frères Lumière – 83160 LA VALETTE

Tél. 04.94.61.99.90

<http://www.cfalavalette-cm-var.fr/>

Bac Pro Vente

CFA du Var – Avenue des Frères Lumière – 83160 LA VALETTE

Tél. 04.94.61.99.90

<http://www.cfalavalette-cm-var.fr/>

Bac Pro Assistant de Direction

CFA du Var – Avenue des Frères Lumière – 83160 LA VALETTE

Tél. 04.94.61.99.90

<http://www.cfalavalette-cm-var.fr/>

Bac Pro Secrétariat

CFA du Var – Avenue des Frères Lumière – 83160 LA VALETTE

Tél. 04.94.61.99.90

<http://www.cfalavalette-cm-var.fr/>

Bac Pro Comptabilité

CFA du Var – Avenue des Frères Lumière – 83160 LA VALETTE

Tél. 04.94.61.99.90

<http://www.cfalavalette-cm-var.fr/>

Bac Pro Gestion de l'administration

CFA du Var – Avenue des Frères Lumière – 83160 LA VALETTE

Tél. 04.94.61.99.90

<http://www.cfalavalette-cm-var.fr/>

BTS Assistant de Manager

CFA du Var – Avenue des Frères Lumière – 83160 LA VALETTE

Tél. 04.94.61.99.90

<http://www.cfalavalette-cm-var.fr/>

BTS Comptabilité et gestion des organisations

CFA du Var – Avenue des Frères Lumière – 83160 LA VALETTE

Tél. 04.94.61.99.90

<http://www.cfalavalette-cm-var.fr/>

BTS Management des Unités Commerciales

CFA du Var – Avenue des Frères Lumière – 83160 LA VALETTE

Tél. 04.94.61.99.90

<http://www.cfalavalette-cm-var.fr/>

BTS Négociation Relation Client

CFA du Var – Avenue des Frères Lumière – 83160 LA VALETTE

Tél. 04.94.61.99.90

<http://www.cfalavalette-cm-var.fr/>

TH Brevet d'Assistant dirigeant d'entreprise artisanale

CFA du Var – Avenue des Frères Lumière – 83160 LA VALETTE

Tél. 04.94.61.99.90

<http://www.cfalavalette-cm-var.fr/>

Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG)

Centre de Formation CAPFORMA CCIV Toulon (apprentissage) – 3, rue Hippolyte Duprat – 83000 TOULON

Tél. 04.9422.81.40 - @ : capforma@var.cci.fr

http://enseignement.var.cci.fr/fr/site_formation/contenu/nos_solutions/capforma

HÔTELLERIE – RESTAURATION – TOURISME

CAP Restaurant

C.F.A. le Beausset Allée des Primevères 83330 Le Beausset

Tél. 04 94 98 57 30 - @ : cfalebeausset@cma-var.fr

<http://www.cfalebeausset.com/>

CAP Cuisine

C.F.A. le Beausset Allée des Primevères 83330 Le Beausset

Tél. 04 94 98 57 30 - @ : cfalebeausset@cma-var.fr

<http://www.cfalebeausset.com/>

CAP Pâtissier, glacier, chocolatier, confiseur

C.F.A. le Beausset Allée des Primevères 83330 Le Beausset

Tél. 04 94 98 57 30 - @ : cfalebeausset@cma-var.fr

<http://www.cfalebeausset.com/>

BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie

C.F.A. le Beausset Allée des Primevères 83330 Le Beausset

Tél. 04 94 98 57 30 - @ : cfalebeausset@cma-var.fr

<http://www.cfalebeausset.com/>

INDUSTRIES - SERVICES NAUTIQUES - MAINTENANCE AUTOMOBILE

CAP Composite et plastiques chaudronnés

I.P.F.M. – 750, boulevard Toussaint Merle – 83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80 - @ : cfalaseyne@cma-var.fr
<http://www.ipfm.fr/ipfm.php>

CAP Charpentier de Marine

I.P.F.M. – 750, boulevard Toussaint Merle – 83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80 - @ : cfalaseyne@cma-var.fr
<http://www.ipfm.fr/ipfm.php>

CAP Ebéniste de bord

I.P.F.M. – 750, boulevard Toussaint Merle – 83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80 - @ : cfalaseyne@cma-var.fr
<http://www.ipfm.fr/ipfm.php>

CAP Mécanicien Naval

I.P.F.M. – 750, boulevard Toussaint Merle – 83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80 - @ : cfalaseyne@cma-var.fr
<http://www.ipfm.fr/ipfm.php>

CAP Sellier

I.P.F.M. – 750, boulevard Toussaint Merle – 83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80 - @ : cfalaseyne@cma-var.fr
<http://www.ipfm.fr/ipfm.php>

CAPM Matelot

I.P.F.M. – 750, boulevard Toussaint Merle – 83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80 - @ : cfalaseyne@cma-var.fr
<http://www.ipfm.fr/ipfm.php>

CAP Vendeur magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles

CFA de la Chambre des métiers et de l'artisanat du Var – Avenue des Frères Lumière BP 13 - 83040
TOULON Cedex 9
Tél. 04.94.61.99.90.
<http://www.cma-var.fr/>

CAP Maintenance industrielle

CFA Paul Langevin – Boulevard de l'Europe – B.P. 458 – 83514 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.10.51
<http://www.langevin-la-seyne.fr/>

CAP Mécanicien

I.P.F.M. – 750, boulevard Toussaint Merle – 83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80 - @ : cfalaseyne@cma-var.fr - <http://www.ipfm.fr/ipfm.php>

CAP Carrossier

I.P.F.M. – 750, boulevard Toussaint Merle – 83500 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.10.26.80 - @ : cfalaseyne@cma-var.fr

<http://www.ipfm.fr/ipfm.php>

CAP Peintre auto

I.P.F.M. – 750, boulevard Toussaint Merle – 83500 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.10.26.80 - @ : cfalaseyne@cma-var.fr

<http://www.ipfm.fr/ipfm.php>

CAP Carrosserie réparation

CFA Paul Langevin – Boulevard de l'Europe – B.P. 458 – 83514 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.11.10.51

<http://www.langevin-la-seyne.fr/>

CAP Maintenance des véhicules automobiles véhicules particuliers / motocycles

CFA Paul Langevin – Boulevard de l'Europe – B.P. 458 – 83514 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.11.10.51

<http://www.langevin-la-seyne.fr/>

BEP Maintenance des véhicules et des matériels

CFA Paul Langevin – Boulevard de l'Europe – B.P. 458 – 83514 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.11.10.51

<http://www.langevin-la-seyne.fr/>

BEP Métiers de l'électronique

CFA Paul Langevin – Boulevard de l'Europe – B.P. 458 – 83514 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.11.10.51

<http://www.langevin-la-seyne.fr/>

Bac Pro Mécanicien Naval

I.P.F.M. – 750, boulevard Toussaint Merle – 83500 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.10.26.80 - @ : cfalaseyne@cma-var.fr

<http://www.ipfm.fr/ipfm.php>

Bac Pro Maintenance automobile option véhicules particuliers

CFA Paul Langevin – Boulevard de l'Europe – B.P. 458 – 83514 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.11.10.51

<http://www.langevin-la-seyne.fr/>

BTS Maintenance industrielle

CFA Paul Langevin – Boulevard de l'Europe – B.P. 458 – 83514 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.11.10.51

<http://www.langevin-la-seyne.fr/>

BTS Dessinateur, projeteur, chef d'atelier

I.P.F.M. – 750, boulevard Toussaint Merle – 83500 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.10.26.80 - @ : cfalaseyne@cma-var.fr

<http://www.ipfm.fr/ipfm.php>

BTS Technico-commercial nautisme et service associés

CFA Paul Langevin – Boulevard de l'Europe – B.P. 458 – 83514 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.11.10.51

<http://www.langevin-la-seyne.fr/>

TH Agent de maintenance nautique

I.P.F.M. – 750, boulevard Toussaint Merle – 83500 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.10.26.80 - @ : cfalaseyne@cma-var.fr

<http://www.ipfm.fr/ipfm.php>

SANTE – SOCIAL – SOINS ESTHETIQUES

CAP Coiffure

CFA Paul Langevin – Boulevard de l'Europe – B.P. 458 – 83514 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.10.51

<http://www.langevin-la-seyne.fr/>

CAP Esthétique cosmétique : soins esthétiques, conseils et vente

CFA Paul Langevin – Boulevard de l'Europe – B.P. 458 – 83514 LA SEYNE SUR MER – Tél. 04.94.11.10.51

<http://www.langevin-la-seyne.fr/>

CAP Maintenance des véhicules automobiles option motocycles

CFA Paul Langevin – Boulevard de l'Europe – B.P. 458 – 83514 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.10.51

<http://www.langevin-la-seyne.fr/>

CAP Maintenance des véhicules automobiles option motocycles

CFA Paul Langevin – Boulevard de l'Europe – B.P. 458 – 83514 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.10.51

<http://www.langevin-la-seyne.fr/>

BM Coiffeur

CFA Paul Langevin – Boulevard de l'Europe – B.P. 458 – 83514 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.10.51

<http://www.langevin-la-seyne.fr/>

BP Coiffure option permanentiste coloriste

CFA Paul Langevin – Boulevard de l'Europe – B.P. 458 – 83514 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.10.51

<http://www.langevin-la-seyne.fr/>

BP Coiffure option styliste visagiste

CFA Paul Langevin – Boulevard de l'Europe – B.P. 458 – 83514 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.10.51

<http://www.langevin-la-seyne.fr/>

BP Esthétique cosmétique parfumerie

CFA Paul Langevin – Boulevard de l'Europe – B.P. 458 – 83514 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.10.51

<http://www.langevin-la-seyne.fr/>

BP Préparateur en Pharmacie

CFA des employés de pharmacie – Le Castigneau B – Rue Henri Barbusse – 83000 TOULON
Tél. 04.94.18.90.95.

<http://www.cfa-toulon.com/>

S'ORIENTER

CENTRE D'INFORMATIONS ET D'ORIENTATION

335, avenue des Dardanelles

83000 TOULON

Tél. 04.94.89.93.93

Courriel. cio.toulon@ac-nice.fr

SERVICE ACCUEIL ORIENTATION INSERTION

Université du Sud Toulon-Var

RDC - Bâtiment V'

Campus de La Garde

Tél. 04.94.14.22.14

Courriel : saoi@univ-tln.fr

GÉRER SON BUDGET

Des aides financières peuvent être attribuées aux étudiants afin de permettre un bon déroulement de leurs études. Elles sont accordées en fonction de la situation sociale familiale et des formations suivies.

La demande de bourse et de logement : Le Dossier Social Étudiant

Le **D.S.E** est la procédure qui permet aux étudiants de demander pour la rentrée 2013, une bourse sur critères sociaux et/ou un logement en résidence universitaire CROUS.

Il doit être constitué chaque année entre le 15 janvier et le 30 avril, via Internet en se connectant à l'adresse du CROUS de l'académie où l'étudiant fait ses études.

Le CROUS de l'académie où vous étudiez est votre interlocuteur unique, même si vous souhaitez étudier dans une autre académie en 2013-2014.

La simulation

Pour savoir si vous pouvez obtenir une bourse sur critères sociaux, faites une simulation sur le site : http://www.cnous.fr/vie_264.htm

Attention : il s'agit d'un calcul sur le barème en vigueur au moment de la saisie, donc susceptible d'évoluer.

Indiquez le montant des ressources de votre famille pour l'année 2011, le nombre de frères et sœurs et la distance entre votre domicile et l'établissement d'enseignement supérieur choisi pour vos études. Vous aurez alors immédiatement une indication sur le montant de l'aide possible.

Si la réponse vous donne un échelon 0, il faut quand même constituer un dossier pour pouvoir bénéficier des avantages liés au statut de boursier.

Les pièces nécessaires

- **L'avis fiscal 2012** sur les revenus 2011 de la famille (photocopie de l'avis fiscal des parents, ou tuteurs, ou du conjoint en cas de déclaration séparée). Pour les candidats de nationalité étrangère : attestation des parents sur l'honneur, indiquant s'ils perçoivent ou non des revenus à l'étranger et le cas échéant, leur montant.
- *En cas de divorce* des parents : copie de l'extrait de jugement de divorce confiant l'étudiant à l'un des parents et fixant le montant de la pension alimentaire. A défaut de pension, l'avis d'imposition (ou de non imposition) de l'autre parent devra être joint au dossier.
- La **copie des justificatifs de la scolarité** du candidat et, le cas échéant, des frères et sœurs étudiant dans l'enseignement supérieur.
- votre **numéro INE** figurant sur votre carte d'étudiant(e) ou votre **numéro BEA** figurant soit sur votre carte de lycéen(ne) soit sur l'imprimé de confirmation d'inscription au baccalauréat
- D'autres pièces peuvent être demandées par le CROUS pour justifier des situations particulières.

La saisie de la demande

Connectez-vous, avec les pièces nécessaires au site ci-dessous :

<https://dse.orion.education.fr/depot/>

A la fin de votre saisie, **notez et conservez soigneusement votre numéro de dossier et la date de votre saisie**, ils seront utiles pour suivre le traitement de votre dossier, étapes par étapes, sur le site internet de votre CROUS.

Attention, pour que votre saisie soit validée, allez jusqu'au dernier écran. En cas de déconnexion imprévue, il vous faudra reprendre l'ensemble de la saisie depuis le début.

L'examen du dossier

Seuls les dossiers retournés au Crous avec toutes les pièces justificatives seront instruits.

Lors de l'examen du dossier de l'étudiant, les ressources et les charges familiales (points de charge) déterminent le droit à bourse et l'échelon de bourse selon un barème national révisable chaque année.

Les aides sont attribuées en fonction de trois critères :

- Les revenus de la famille
- Le nombre d'enfants à charge fiscale de la famille
- L'éloignement du lieu d'études

Et selon le barème d'attribution suivant :

Points de charge	Échelon 0	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
0	33 100	22 500	18 190	16 070	13 990	11 950	7 540
1	36 760	25 000	20 210	17 850	15 540	13 280	8 370
2	40 450	27 500	22 230	19 640	17 100	14 600	9 220
3	44 120	30 000	24 250	21 430	18 640	15 920	10 050
4	47 800	32 500	26 270	23 210	20 200	17 250	10 880
5	51 480	35 010	28 300	25 000	21 760	18 580	11 730
6	55 150	37 510	30 320	26 770	23 310	19 910	12 570
7	58 830	40 010	32 340	28 560	24 860	21 240	13 410
8	62 510	42 510	34 360	30 350	26 420	22 560	14 240
9	68 180	45 000	36 380	32 130	27 970	23 890	15 080
10	69 860	47 510	38 400	33 920	29 520	25 220	15 910
11	73 540	50 010	40 410	35 710	31 090	26 540	16 750
12	77 210	52 500	42 430	37 490	32 630	27 870	17 590
13	80 890	55 000	44 450	39 280	34 180	29 200	18 420
14	84 560	57 520	46 480	41 050	35 750	30 530	19 270
15	88 250	60 010	48 500	42 840	37 300	31 860	20 110
16	91 920	62 510	50 520	44 630	38 840	33 190	20 940
17	95 610	65 010	52 540	46 410	40 400	34 510	21 780

Le barème indique, en fonction du nombre de points de charge, le plafond des ressources (revenu brut global) à ne pas dépasser pour prétendre à l'attribution d'une bourse sur critères sociaux à un échelon donné. A cet échelon correspond un montant annuel de bourse. Le barème est révisable chaque année. Ci-dessus, le barème en euros appliqué pour l'année 2012/2013

La notification de bourse

Après instruction de votre dossier, une notification indiquant les décisions relatives aux aides que vous avez demandées vous sera envoyée par email. En cas de changement intervenu dans votre situation ou dans celle de votre famille, faites une demande de révision, par courrier au CROUS, en joignant les différents justificatifs et la dernière notification reçue.

La notification d'attribution de bourse vous permettra de ne pas payer les droits universitaires et la cotisation à la sécurité sociale étudiante.

Le montant de la bourse

Échelon 0	0€
Échelon 1	1 640€
Échelon 2	2 470€
Échelon 3	3 165€
Échelon 4	3 858€
Échelon 5	4 430€
Échelon 6	4 697€

La bourse sur critères sociaux est versée en dix mensualités (septembre à juin).

Pour tous autres renseignements, contactez votre CROUS.

CROUS de NICE	CLOUS de TOULON
18, avenue des fleurs 06050 Nice cedex 1 ☎ : 04.92.15.50.50 ☎ : 04.93.86.89.42 💻 : www.crous-nice.fr	Résidence du Coudon Avenue de l'Université B.P. 127 - 83957 La Garde Cédex ☎ : 04.94.08.83.00 ☎ : 04.94.08.83.26 💻 : clous-toulon.sve@wanadoo.fr

Les autres aides gérées par le CROUS

Aide à la mobilité internationale

Cette aide contingentée s'adresse aux étudiants boursiers sur critères sociaux effectuant un trimestre, un semestre ou une année d'études à l'étranger dans le cadre de leur cursus universitaire.

Montant : 400 euros par mois (entre 2 et 9 mensualités).

Aide au mérite

Cette aide est accordée :

- Aux élèves de terminale futurs boursiers sur critères sociaux ayant obtenu le baccalauréat avec mention « Très bien », quelle que soit la formation supérieure envisagée, à condition que celle-ci relève du ministère de l'Enseignement supérieur.

Après les résultats du baccalauréat, le rectorat transmettra au CROUS la liste des étudiants concernés. L'aide est versée pendant les 3 années de la Licence.

- Aux étudiants boursiers « lauréats » à la fin de la licence (les meilleurs de chaque diplôme, qui s'inscrivent en master 1). L'aide est versée pendant les 2 ans de master.

Montant : 1 800 euros par an, en 9 mensualités.

Le fonds national d'aide d'urgence

Il permet de répondre aux situations particulières, notamment :

Aide ponctuelle : permet de répondre à une situation de détresse financière passagère.

Aide annuelle : peut être attribuée dans les cas d'indépendance financière avérée de l'étudiant vis-à-vis de la famille ou en cas de reprise d'études.

L'âge limite pour en bénéficier est de 35 ans.

Les aides pour les étudiants se destinant au métier d'enseignant

Les étudiants inscrits en 2^{ème} année de master 2 et suivant une formation permettant de se préparer aux concours de l'éducation nationale peuvent bénéficier d'aides financières spécifiques.

Fondation et legs

Il faut se renseigner auprès du service social du CROUS pour connaître les conditions d'attribution et les formalités à remplir pour demander ces aides spécifiques (bourse de la Fondation Giveka, Legs Lassence, Legs Dobry-Baratz).

Les aides non gérées par le CROUS

Pour ces aides financières, il faut s'adresser auprès de son établissement d'enseignement ou du ministère concerné pour s'informer sur les modalités précises d'attribution et les formalités à remplir.

Outre-mer : le passeport Mobilité

Financé par le ministère de l'Outre-mer, le passeport mobilité permet, sous condition de ressources, la prise en charge d'un voyage aller-retour par année universitaire pour les étudiants originaires d'outre-mer, qui suivent des études en métropole, outre-mer ou Union européenne, dans une filière inexistante ou saturée localement.

Pour constituer ou renouveler votre dossier vous devez vous adresser à LADOM. Pour obtenir les coordonnées d'une agence : www.ladom.fr/espace-candidat/trouver-une-agence

L'Agriculture

Le ministère de l'agriculture accorde des bourses nationales d'études sur critères sociaux. Le dossier de demande de bourse doit être demandé auprès du service « scolarité » de l'établissement d'accueil. Il doit être complété et retourné pour la date demandée par l'établissement. Il est également disponible sur le site www.agriculture.gouv.fr.

Pour faire une simulation de bourse : www.simulbourse.educagri.fr

Social et paramédical

Les conseils régionaux sont seuls compétents pour décider de l'attribution des bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits dans les établissements de formation sociale initiale, agréés et financés par les régions. Se renseigner directement auprès des établissements de formation.

Partir étudier à l'étranger

Le ministère des Affaires étrangères recense sur son site www.diplomatie.gouv.fr les bourses et aides à la mobilité internationale.

Allocation ERASMUS

La bourse communautaire Erasmus peut être attribuée à un étudiant effectuant une partie de ses études (de 3 mois à 1 an) dans un autre établissement européen dans le cadre d'un échange inter-établissements. Elle est cumulable avec la bourse d'Etat sur critères sociaux. La demande de cette aide doit être effectuée auprès du service des relations internationales de son établissement d'enseignement supérieur.

Source : www.cnous.fr

SE LOGER

Plusieurs possibilités de logement :

- louer à un particulier, seul ou en colocation
- louer en résidences étudiantes universitaires ou privées
- le logement intergénérationnel

LOUER A UN PARTICULIER AVEC LA MAISON DE L'ETUDIANT

Ce service de la Mairie de Toulon a pour but de mettre en relation les étudiants en recherche de logement et les particuliers désireux de louer.

Tout type de logement peut vous être proposé, de la chambre chez l'habitant à la villa.

Si vous souhaitez obtenir une liste de propriétaires à contacter, il suffit de présenter un certificat de scolarité ou votre carte d'étudiant de l'année en cours.

Attention, si vous cherchez un logement au cours de l'été pour l'année universitaire suivante, il faudra vous munir de l'attestation d'inscription pour l'année concernée.

Prix moyen d'un logement sur Toulon :

(Moyenne réalisée au 04/04/2013 en fonction des annonces déposées à la Maison de l'Etudiant)

Chambre	327 €
Studio	390 €
T1	400 €
T2	476 €
T3	616 €
T4	800 €
T5/villa	1 200 €

RÉSIDENCES ÉTUDIANTES PRIVÉES

à Toulon :

LES BARTAVELLES

Chemin de la Providence

83100 TOULON

Tél. 04.94.27.38.87

<http://www.residence-bartavelles.com/index.htm>

MAYOL

Ex « Les Lauréades »

Sté NEXITY STUDEA

Espace Mayol

Traverse des Minimes

83000 TOULON

Tél. 04.98.00.42.30

<http://www.nexity-studea.com/residences-etudiantes/toulon/83/studea-toulon-mayol,469117.html#galerie>

MAISON DE L'ÉTUDIANT

Sté FAC HABITAT

6, rue des Riaux

83000 TOULON

Tél. 04.94.01.78.54

<http://www.fac-habitat.com/fr/residences-etudiantes/logement-etudiant-sude-est/ville-22-toulon/id-28-maison-de-l-etudiant>

ALFRED NOBEL

Sté CARDINAL CAMPUS

16-18, bd du 11 novembre

83000 TOULON

Tél. 06.45.70.24.28

<http://www.cardinalcampus.fr/residence-alfred-nobel-toulon,15.html>

PHILIPPE LEBON

178, avenue Philippe Lebon

83000 TOULON

Tél. 04.94.36.12.25

<http://www.residence-ph-lebon.com>

LE QUARTZ

Sté LEM

22, rue Paul Landrin

83000 TOULON

Tél. 06.27.79.60.55

KEY LARGO

Sté NEXITY STUDEA

282, bd Léon Bourgeois

83000 TOULON

Tél. 0820.830.820

<http://www.nexity-studea.com/residences-etudiantes/toulon/83/studea-key-largo,309624.html>

NORBERT SEGARD

Sté FAC HABITAT

Rue Henri Pertus

83000 TOULON

Tél. 04.94.01.78.54

<http://www.fac-habitat.com/fr/residences-etudiantes/logement-etudiant-sud-est/ville-22-toulon/id-45-norbert-segard>

CARRE VERANE

Sté Pure Gestion Etudiants

27, boulevard Amigas

83050 TOULON

Tél. 04.78.17.14.17

Dans l'agglomération :

LES RESIDENCES DU SOLEIL / LE S^TCLAIR

245, avenue de l'Université

83160 LA VALETTE

Tél. 04.94.65.10.79

<http://www.etudiant-residence.com>

@ : lesaintclair@etudiant-residence.com

RESIDENCE CAMPUS INTERNATIONAL

85, impasse Auguste Picard

Les Asphodèles

83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.94.08

www.residence-campus.com

L'ESTEREL I et II

Avenue Georges Pompidou

83160 LA VALETTE

Tél. 04.94.01.78.54

www.fac-habitat.com

@ : toulon@fac-habitat.com

L'OASIS

56, chemin du Docteur Fontan

83130 LA GARDE

Tél. 04.98.01.20.91

LAURA LISA

582, avenue Eugène Augias

83130 LA GARDE

Tél. 04.94.42.71.59

www.cardinalcampus.fr/

@ : commercialsud@cardinalcampus.fr

LE BEAULIEU

164, impasse Eugène Augias

83130 LA GARDE

Tel. 04.94.91.90.80

<http://www.residencehotel-lebeaulieu.com>

@ : sunset.lebeaulieu@orange.fr

LE FLORES

305, av Jacques Duclos

83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.63.18

www.sagem-leflores.com

Résidence Adoma

15, rue Franklin

83400 HYERES

Tel : 04.94.35.88.30

www.adoma.fr

Les Lauriers

435, avenue Robespierre

83160 LA GARDE

Résidences universitaires du CROUS:

Voir la partie « Gérer son budget »

LE FENOUILLET

LE FARON

LE COUDON

657, avenue du 1^{er} B.I.M.P.

B.P. 60127

83957 LA GARDE CEDEX

www.crous-nice.fr

LE LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL

Etudiant(e), vous ne trouvez pas de loyer adapté à vos ressources ?

La cohabitation avec une personne de plus de 60 ans vous semble une solution et une expérience enrichissante ?

Contactez « PACT VAR » au 04 94 22 65 85 ou par mail cohab@pact83.org

LES AIDES AU LOGEMENT

LA C.A.F.

	L'allocation de logement	L'Aide Personnalisée au Logement
Les conditions	Vous devez être locataire ou colocationnaire et payer un loyer.	
	Le logement doit être votre résidence principale.	
	Le logement doit être décent et avoir une superficie minimale selon le nombre d'occupants.	Vous ou votre conjoint devez être titulaire du contrat de location
	Votre logement doit être conventionné	
	Si le logement vous est loué par un ascendant (parents, grands-parents, arrière-grands-parents) ou un descendant de vous-même ou de votre conjoint, concubin, partenaire, vous ne pourrez pas bénéficier d'une aide au logement.	
Attention	L'aide est accordée à titre personnel. Si vous avez moins de 25 ans et si vos parents perçoivent pour vous des prestations familiales ou s'ils bénéficient d'une aide au logement ou du RSA, vous ne serez plus pris en compte pour le calcul de ses prestations. Cela entraînera la diminution, ou dans certains cas, la perte de l'allocation dès qu'une aide au logement vous sera attribuée. Aussi, avant de faire votre demande, comparez ce que vous pourrez toucher et ce que vos parents perdront.	
Les démarches	Vous devez remplir un formulaire d'allocation de logement. Vous pouvez le télécharger et l'imprimer, ou le demander à votre C.A.F. Enfin, vous devez sans tarder le retourner complété, daté et signé.	
Le montant	Il dépend de nombreux éléments tels que les ressources, la situation familiale, la nature du logement, le lieu de résidence, le montant du loyer et le nombre d'enfants ou de personnes à charge. Tout changement de situation peut entraîner un nouveau calcul à la hausse ou à la baisse. Pour avoir une estimation de l'aide que vous allez percevoir, consultez le site de la CAF (www.caf.fr).	
Le versement	Votre droit à l'aide au logement est ouvert le mois suivant la date d'entrée dans le logement. Exemple : vous emménagez le 1 ^{er} septembre et votre demande d'aide au logement est acceptée. Votre droit est alors ouvert à partir du 1 ^{er} octobre, et le premier versement aura lieu début novembre.	

	<p>Si vous habitez dans un logement géré par un organisme H.L.M., une société d'économie mixte, le CROUS, l'allocation est versée chaque mois à votre propriétaire. Son montant est déduit de votre loyer.</p> <p>Si vous habitez dans un autre logement, elle vous est versée chaque mois. Mais à la demande de votre bailleur, la CAF peut lui verser directement l'allocation. Son montant est déduit de votre loyer.</p>	<p>L'aide est versée chaque mois à votre propriétaire. Son montant est déduit directement de votre loyer. Elle est révisée au moins une fois par an.</p>
--	--	--

CENTRE C.A.F. LA RODE

38, rue Emile Ollivier – 83000 TOULON - Ouvert de 8h00 à 16h00 du lundi au vendredi
Téléphone : 0810.25.83.10 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) - www.caf.fr

LES AIDES D'AUTRES ORGANISMES

A.D.I.L (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement)

Conventionnée par le Ministère du logement et placée sous la présidence du Conseil Général, elle assure une mission de service public consistant à offrir aux particuliers, dans une totale gratuité, et en toute neutralité, un conseil complet sur toutes les questions relatives à l'habitat, dans ses aspects juridiques, financiers et fiscaux

Immeuble le Galaxie - Bât. B - 1^{er} étage
504, avenue De Lattre De Tassigny - 83000 TOULON
Tél. 0825 77 88 77 (0,15€/minute - touche 3) - www.adil83.org

CIL Méditerranée

L'AVANCE LOCA-PASS®

Cet organisme finance le dépôt de garantie (1 mois de loyer hors charges) sous forme de prêt à 0%, pour les ménages entrant dans un logement du parc social ou privé.

Les bénéficiaires pour les baux d'habitations souscrits à compter du 1^{er} septembre 2010 sont désormais :

Les salariés des entreprises privées non agricoles, y compris retraités depuis moins de 5 ans.

Les jeunes de moins de 30 ans :

- en formation professionnelle
- en recherche d'emploi
- en situation d'emploi non fonctionnaires titulaires
- étudiants boursiers du Ministère de l'Education Nationale
- étudiants avec convention de stage d'au moins 3 mois, en cours
- étudiants justifiant de 3 mois de travail au cours des 6 derniers mois

Le montant de l'avance est plafonné à 500 €. Les mensualités de remboursement sont de 20€ minimum.

La Garantie des Risques Locatifs

La Garantie des Risques Locatifs (GRL) est un dispositif conçu par Action Logement, soutenu par l'Etat, pour favoriser l'accès et le maintien dans un logement pour le plus grand nombre.

LOCATAIRES : louez avec la GRL®

Prise en compte de la situation des locataires en impayé et proposition de solutions de recouvrement adaptées dans un objectif de maintien dans le logement.

PROPRIÉTAIRES : louez avec la GRL®

Sécurisation des bailleurs privés grâce à un contrat d'assurance très avantageux.

La GRL (Garantie des Risques Locatifs) est un contrat d'assurance facilitant la relation bailleur-locataire dans le parc privé*, en assurant au bailleur le paiement de ses loyers impayés (charges incluses), ainsi qu'une compensation financière en cas de sinistre, durant toute la durée du bail.

Le locataire qui rencontre des difficultés liées à un changement de situation ou à un accident de la vie peut bénéficier d'un suivi social adapté à sa situation.

60, rue Jean-Baptiste Clément - B.P. 30118 - 83954 LA GARDE CEDEX
Tél. : 04.94.08.69.90 - www.cil-mediterranee.fr toulon@cil-mediterranee.fr

LES INCONTOURNABLES DU LOGEMENT

Le bail d'habitation

Le Bail ou Contrat de location est obligatoire. Il doit être rédigé par écrit et en 2 exemplaires. Il fixe les droits et les devoirs du locataire et du propriétaire ainsi que les caractéristiques de la location. Les réglementations du bail changent qu'il s'agisse d'un logement vide ou d'un logement meublé (le contrat de location en meublé doit viser un logement comprenant tous les meubles nécessaires à la vie courante et contenir une annexe qui correspond à un inventaire signé par le propriétaire et le locataire).

	VIDE	MEUBLÉ
Durée du bail	3 ans	1 an
Reconduction	Tacite en l'absence d'autres dispositions	
Exceptions		Lorsque le logement est loué à un étudiant : la durée du bail signé à compter du 28 juillet 2005 peut être limitée à 9 mois ; le bail n'est, alors, pas reconduit.
Préavis de départ pour le locataire	Si le locataire souhaite partir, il doit en informer son propriétaire par lettre recommandée <u>3 mois avant son départ.</u>	Si le locataire souhaite partir, il doit en informer son propriétaire par lettre recommandée <u>1 mois avant son départ.</u>
Dépôt de garantie	Concernant le dépôt de garantie, il ne peut excéder 1 mois de loyer hors charges depuis le 9 février 2008. Le bailleur dispose de 2 mois pour le restituer, déduction faite des réparations locatives s'il y a lieu.	Le montant du dépôt de garantie pour les locations meublées n'est pas réglementé. Le bailleur dispose de 2 mois pour le restituer, déduction faite des réparations locatives s'il y a lieu.

Les annexes au bail

L'état des lieux

Il s'agit d'un document capital qui décrit le logement loué et ses équipements (sanitaires, cuisine équipée, ...). Apportez beaucoup de soin à son établissement. En effet, c'est en comparant l'état des lieux dressé à l'arrivée et au départ du locataire, que le propriétaire pourra, le cas échéant, demander la réparation de certains éléments détériorés. En l'absence de ce document, le locataire sera présumé avoir reçu les lieux en bon état de réparations locatives ; si tel n'est pas le cas, le locataire devra en apporter la preuve.

L'inventaire (uniquement si le logement est loué en meublé)

Il doit lister les meubles mis à la disposition du locataire. Il doit être le plus précis possible. Il permettra au propriétaire de prouver que les meubles en question sont sa propriété. Il permettra au locataire d'exiger le bon fonctionnement des éléments d'équipement qui lui ont été fournis en état de marche. Le propriétaire pourra, au départ du locataire, lui demander réparation si certains meubles ont été détériorés. Le locataire et le propriétaire doivent rédiger l'état des lieux et l'inventaire par écrit, d'un commun accord, lors de la remise des clés et au moment de leur restitution (cette méthode n'occasionne pas de frais). Le propriétaire et le locataire peuvent aussi convenir de les faire établir par un professionnel, il faut alors préciser qui supportera le coût de cette intervention). Pour être valables, ils doivent être signés par l'un et par l'autre.

Diagnostic technique

Un dossier de diagnostic technique comprenant, le diagnostic de performance énergétique (à compter du 01.07.2007) le constat de risque d'exposition au plomb (à compter du 12.08.2008) ; un état des risques, dans les zones couvertes par un plan de prévention des risques technologiques ou naturels et dans les zones de sismicité (renseignements auprès de l'ADIL)

Garant ou Cautionnaire

La plupart des bailleurs vous demanderont un garant (un parent généralement ou Garantie des Risques Locatifs). En cas d'impayés de loyers, le propriétaire se retournera vers votre garant pour les lui réclamer.

La colocation

Elle permet à plusieurs locataires de louer ensemble un même logement. Pour être colocataire, chaque occupant doit signer le bail. Chacun a alors les mêmes droits et obligations vis-à-vis du bailleur et chacun est responsable du paiement du loyer et de toute somme due au bailleur. Chacun des colocataires peut bénéficier d'une aide au logement. Attention : en cas de clause de solidarité mentionnée dans le bail, si un seul des occupants donne congé, il peut, jusqu'à l'expiration du bail, être tenu responsable du paiement de la totalité du loyer et de toute somme due au propriétaire.

L'assurance habitation

Elle est obligatoire et surtout utile en cas de cambriolages, dégâts, vols ou incendies. Elle doit être contractée par le locataire et payée par celui-ci.

De nombreux assureurs et mutuelles offrent des formules d'assurance « multirisque habitation ». Votre prime sera calculée en fonction de plusieurs critères : le lieu de résidence, la superficie, le nombre de personnes qui occupent le logement, le montant du mobilier garanti etc.

La taxe d'habitation

Une fois par an, vous paierez la taxe d'habitation (impôt locaux). Cette taxe est due dès lors que vous occupez les lieux au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Vous recevrez un avis du Trésor Public vous précisant son montant.

A titre indicatif et sous réserve des abattements dont vous pourriez bénéficier, elle est équivalente à un ou deux mois de loyer net, selon les villes. Vous pouvez bénéficier d'un allègement sous certaines conditions : **interrogez votre centre des impôts.**

Vous ne paierez pas cette taxe en résidence universitaire ou si vous occupez une chambre chez un particulier qui n'a pas d'entrée distincte.

La redevance audiovisuelle

Si vous êtes imposable à la taxe d'habitation et si votre domicile est équipé d'un poste de télévision, vous devez payer la redevance audiovisuelle quel que soit le mode d'acquisition du téléviseur : achat, don, prêt, succession, que vous soyez ou non propriétaire du téléviseur.

En 2012, le montant de la redevance est de 125 € en métropole. (voir www.impots.gouv.fr)

Les autres impôts locaux

Pensez également aux autres impôts locaux : taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe de balayage. Si elles concernent en premier lieu les propriétaires chaque 1^{er} janvier, sachez qu'ils peuvent en obtenir le remboursement auprès de leurs locataires.

Les charges

Les charges d'immeuble

Elles couvrent les dépenses liées à l'entretien de l'immeuble, aux services collectifs proposés dans celui-ci, et à certaines taxes locatives (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Les consommations personnelles

Les consommations personnelles reflètent les consommations d'eau, de chauffage, d'électricité, et de gaz dues par le locataire. On peut vous demander de payer les consommations d'avance sous forme d'une provision mensuelle qui sert de réserve au propriétaire pour le paiement de vos factures. Le propriétaire régularise le montant en fonction de vos consommations réelles (factures).

Sources :

- *Guide de l'étudiant* édité par l'université du Sud
- www.impots.gouv.fr
- www.logement.gouv.fr
- www.anil.fr

TRAVAILLER

Les étudiants sont nombreux à rechercher un job d'été/d'hiver ou à l'année et contribuer ainsi à leurs frais de scolarité universitaires, de subvenir à leurs besoins ou encore pour se préparer un avenir professionnel. Un job étudiant à ainsi plusieurs atouts. Il vous permet de vous rapprocher du monde de l'entreprise et également de confirmer vos choix professionnels.

Vous trouverez dans les pages suivantes, tout ce qu'il est nécessaire de savoir avant de vous lancer :

- *un site incontournable : le pôle Jobs - entreprises de la Maison de l'Étudiant*
- *les atouts d'une candidature gagnante*
- *et enfin, les informations nécessaires avant de postuler.*

1) La recherche

Le pôle Jobs – Entreprises de la Maison de l'Étudiant

La Ville de Toulon met à votre service le Pôle Jobs - Entreprises de la Maison de l'Étudiant. Ce service a pour but de vous mettre en relation avec les entreprises de l'agglomération toulonnaise qui proposent des jobs.

Il est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (sauf le mercredi après-midi et lors de démarchages ou ateliers)

Il suffit juste de vous inscrire avec les pièces suivantes :

- votre carte d'étudiant de l'Année Universitaire en cours,
- un CV avec photo d'identité sur papier
- un CV et sur clé USB au format .doc

Vous aurez ensuite un entretien afin de valider votre inscription.

Pour réaliser votre CV :

- Dans un premier temps, nous vous conseillons de lire les pages « candidature gagnante »,
- Vous pouvez également participer à des ateliers
 - d'aide à la rédaction (CV, lettre de motivation)
 - de simulation d'embauche.

Il y a 2 formules d'inscription :

- dès septembre pour les jobs d'hiver
- dès avril pour les jobs d'été.

Les entreprises peuvent contacter ce service afin de déposer leurs offres de recrutements. Le service Jobs traite la demande en fonction des exigences de l'entreprise.

2) Candidature gagnante

Vous avez repéré un job intéressant pour financer vos études ou vos envies ? Voici quelques astuces qui feront de vous un candidat gagnant !

Avant de vous lancer, lisez attentivement l'offre d'emploi. Repérez le numéro de l'annonce, afin de le préciser dans votre courrier et vérifiez que votre profil corresponde bien à la demande (formation, taille en cm pour les hôtesse, langues...). Assurez-vous, aussi, que les plages horaires de travail s'intégreront sans problème dans votre emploi du temps. Parfois, il vous suffira de téléphoner. Précisez l'objet de votre appel, la référence de l'offre tout en restant concis. N'hésitez pas à rappeler plusieurs fois !

A. Le C.V

Les 6 piliers du C.V

La rédaction du CV est toujours un exercice délicat. Il s'agit de dresser l'inventaire de ses compétences, de façon suffisamment claire et captivante pour « accrocher » le lecteur. Prétendre qu'il existe une méthode absolument fiable, autrement dit un « CV parfait » serait exagéré. Le même CV peut retenir l'attention d'un employeur et finir dans la poubelle d'un autre... Il existe cependant des règles immuables qui, si elles sont respectées, augmenteront vos chances de « plaire » et d'intéresser :

1. Le CV doit toujours être dactylographié.
2. Le CV doit être clair et concis.

Un employeur consacre rarement plus de deux minutes à la lecture d'un CV.

3. Le CV doit être propre.

La moindre rature ou petite tâche peut vous discréditer aux yeux de l'employeur

4. Toujours mettre en avant ses qualités, ne jamais dévoiler ses points faibles.

Attention ! Cette règle n'est valable que si vous savez faire preuve d'humilité. On peut être audacieux sans être prétentieux.

5. Omettre un renseignement n'est pas un mensonge.

Inutile de préciser : Anglais parlé - non écrit ! La première indication suffit.

6. Soyez précis dans vos déclarations. La description de vos compétences doit être accompagnée d'informations exactes : noms de vos anciens employeurs, intitulés de vos diplômes etc.

Réaliser un bon CV

Avoir un bon CV vous permet de faciliter la compréhension de ce que vous avez fait, mais surtout de ce que vous pouvez faire, vous présenter auprès d'employeurs potentiels comme une personne ayant des qualités et des compétences qui vous sont propres et convaincre l'employeur de l'intérêt de vous rencontrer.

Un CV efficace doit être clair, agréable à lire, mais surtout facile à lire, et comporter des renseignements utiles à vos lecteurs :

- Le contenu détaillé de votre expérience.
- Vos compétences, connaissances, savoir-faire.
- Les points forts de votre parcours professionnel, vos atouts pour exercer l'emploi, pour répondre à un besoin de l'entreprise.

En lisant votre CV, l'employeur doit comprendre ce que vous voulez faire, ce que vous proposez.

Pour présenter votre CV, choisissez la disposition qui convient à ce que vous voulez mettre en valeur.

Pour votre CV, la rigueur est de mise. Choisissez une feuille blanche, de format classique (A4), ET respectez les 3 rubriques : "Formations-Diplômes", "Expériences professionnelles" et "Centres d'intérêts". Nous vous proposons un modèle en page suivante pour vous donner une idée de présentation.

NOM Prénom

Adresse

CP - VILLE

Né (e) le .. /.. /.. - (.. ans)

Port. 06.00.00.00.00

Mail.

Permis A/B (véhicule)

Photo d'identité

(sobre , souriante,
pas de décolleté,
ni torse nu ou en
maillot !!)

FORMATIONS – DIPLÔMES

Indiquer ici votre cursus scolaire et universitaire mais aussi vos diplômes (Bac, Brevet, BAFA, JAPD, PSC 1, ...) des plus récents aux plus anciens.

2013 – 2014 : Formation ... (ex : Licence 2^{ème} année de Droit)
Établissement - VILLE

2012 – 2013 : Formation... (ex : Licence 1^{ère} année de Droit)

Juin 2011 : Diplôme (ex : Baccalauréat série ... option ...)
Établissement - VILLE

Exemple :

Juin 2008 : Brevet des collèges
Collège Maurice Ravel - TOULON

Langues :

*Exemple : **Anglais** : Lu, écrit, parlé - **Italien** : Niveau Scolaire*

Informatique :

Exemple : Word - Excel -

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Indiquer ici toutes vos expériences dans le monde de l'entreprise qu'elles aient été rémunérées ou pas (stage) des plus récentes au plus anciennes.

Été 2013 : Poste - Entreprise - VILLE

Avril 2013 : Poste ... (stagiaire) - Etablissement - VILLE

Exemple :

2011-2013 : Agent polyvalent - Fast food - TOULON

CENTRES D'INTÉRÊTS / LOISIRS

Exemple : Culture - Cinéma

Sports : Rugby depuis l'âge de 8 ans - Tennis

B. La lettre de motivation

Contrairement au CV, la lettre de motivation doit être manuscrite.

Respectant les inévitables critères de formes et autres formules de politesse (Nom en haut à gauche, date à droite, « Veuillez agréer Madame etc. ») Vous devrez exprimer vos aspirations personnelles de façon limpide et naturelle. Au travers de votre écriture, l'employeur aura un aperçu de votre personnalité.

La qualité rédactionnelle révélera l'étendue de votre culture générale, la précision des propos sera le gage de votre bonne foi, le ton à la fois direct et courtois soulignera votre sens relationnel !

Pour autant, il n'est pas nécessaire de rédiger une prose interminable.

Ne perdez pas de vue l'essentiel : C'est votre motivation qui doit ressortir de la lettre et non l'histoire de votre vie !

L'employeur doit être convaincu du bien fondé de votre candidature. Vous devez éveiller sa curiosité, lui donner envie de vous rencontrer...

Pour avoir toutes les chances de réussir votre lettre de motivation, suivez ces quelques étapes :

1. Réfléchissez à vos motivations, réunissez des arguments convaincants.
2. Faites plusieurs brouillons jusqu'à trouver le ton juste.
3. Faites lire les différentes versions à vos parents ou amis.
4. Utilisez des formules de politesse classiques et non familières, exemple : « Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.
5. Le texte doit être aéré. Évitez les paragraphes de plus de 5 lignes, l'absence de marge, les marges irrégulières.
6. Rédigez la mouture finale au stylo (préférence à plume), encre bleue ou noire, sur papier blanc format A4
7. Ne jamais utiliser de : Feuille de couleur, papier à lignes ou à carreaux, feuille perforée, encre de couleur vive ou feutre qui bave...
8. N'oubliez pas la signature finale en bas de page à droite (d'une taille raisonnable.)

C. L'entretien

Cet entretien doit être considéré comme une première approche du monde professionnel. Nous vous proposons quelques règles simples qui vous aideront à réussir cette première étape.

Renseignez-vous sur l'entreprise susceptible de vous recruter. Montrez que vous avancez en terrain connu, l'employeur appréciera.

Entraînez-vous avec des proches. Simulez des « situations pièges », apprenez à improviser. En entretien, il ne faut jamais paraître étonné ou stupéfait.

Le jour de l'entretien, évitez de vous habiller de façon négligée...ni trop exubérante !

Choisissez un look sobre !

Soyez souriant (une mine défaite n'inspire pas confiance.)

Ne ratez pas votre entrée :

- Une poignée de main ferme (sans toutefois broyer la main de l'employeur).
- Ne pas s'asseoir en premier.
- Regarder l'interlocuteur en face (le plafond et la moquette n'ont aucun rôle dans le choix du recrutement).

Ne soyez pas fier au point de vous croire indispensable à l'entreprise. Une explication honnête et réaliste de votre profil et de vos motivations suffiront à convaincre l'employeur.

Pendant la discussion, évitez toute allusion politique ou religieuse, ainsi qu'il est d'usage dans toute conversation avec une personne inconnue.

Ne tripatouillez pas le premier stylo venu ! Soyez calme et naturel et surtout très motivée.

Un entretien d'embauche n'est pas une comparution en justice mais un « échange. »

Même si vous devez essayer un échec, la seconde tentative sera la bonne !

D. La relance

Quoi de plus frustrant que d'attendre une réponse qui se fait désirer lorsque l'on a envoyé sa candidature depuis plus de 15 jours ? Et pourtant, malgré le stress et l'impatience qu'engendre une telle situation, pour bien des candidats il est très difficile d'aller vers l'employeur pour en savoir plus sur l'état du recrutement. Grave erreur : relancer son interlocuteur après une candidature restée sans réponse est impératif.

Motivé !

En vous manifestant auprès de la personne qui a passé l'annonce, vous montrez d'abord que vous êtes un candidat motivé et intéressé par le poste. Vous prouvez aussi que vous ne postulez pas au hasard mais que cette annonce en particulier a retenu toute votre attention. Pour le recruteur, c'est un gage de sérieux.

Relancer pour en savoir plus

A ce stade de votre candidature, l'autre intérêt de relancer est de savoir à quelle phase en est le recrutement. Des entretiens ont-ils déjà eu lieu ? Des candidats ont-ils déjà été sélectionnés ? Où vous situez-vous ? L'enjeu est double.

En premier lieu, vous serez fixé sur votre candidature. Si on vous répond négativement, dites-vous que même si la nouvelle n'est pas forcément réjouissante, vous pouvez passer à autre chose. Ensuite, vous devez impérativement en profiter pour demander au recruteur les raisons pour lesquelles il ne vous a pas retenu. Vous tenez là une occasion en or pour en apprendre plus sur la façon dont vous pouvez répondre à une annonce et améliorer vos candidatures.

Si on ne répond pas à votre relance...

Ne déprimez pas, cela n'a peut-être rien à voir avec votre candidature. Peut-être la décision finale de recrutement n'a-t-elle pas encore été prise ou au pire, votre démarche de relance a pu être mal interprétée. Dans ce cas-là, pas grand-chose à faire, sinon passer à autre chose et vous concentrer sur vos futures candidatures.

Enfin, si vraiment, vous ne rencontrez aucun succès, interrogez-vous sur la qualité et l'efficacité de vos candidatures.

Si vous ne recevez pas de réponse ou seulement des réponses négatives, peut-être devez-vous en chercher la raison dans votre façon d'aborder votre recherche d'emploi (problème de méthode, de présentation du CV, de contenu de la lettre, projet professionnel brouillon, etc.).

Conclusion, profitez-en pour tirer parti de vos échecs pour vous remettre en question et mieux rebondir.

Soyez "The right man at the right place"

Dernier conseil : rendez-vous indispensable tout en restant humble. Difficile mais pas impossible.

Il suffit simplement de vous montrer motivé, d'aller toujours de l'avant et d'essayer de trouver une solution à chaque nouveau problème qui se pose. Etre positif. N'hésitez pas non plus à mettre en avant vos connaissances particulières (maîtrise de telle ou telle langue étrangère, de tel logiciel, etc..).

Vous prouverez ainsi à votre employeur que vous êtes la bonne personne pour le bon poste !

Bien dans son Job = Bien dans sa vie > ☺

3) Renseignements importants

A. Les secteurs qui recrutent

Commerce / Vente / Distribution

Vous vous feriez bien une première expérience dans la vente tout en poursuivant vos études ? S'il y a un job Etudiant incontournable, c'est bien celui d'hôte / hôtesse de caisse. Pendant l'été, le libre-service, les grandes et moyennes surfaces recrutent énormément d'étudiants, bien souvent pour remplacer le personnel parti en congés. Postulez le plus tôt possible. Ne pas avoir d'expérience professionnelle ne vous mettra pas sur le banc de touche.

Les jobs sont nombreux dans le secteur du commerce, de la vente et de la distribution.

Animation Sportive ou Culturelle

Le secteur de l'animation offre de très nombreuses opportunités d'embauche aux titulaires d'un **BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur d'accueil collectif de mineurs)** ou à ceux en cours de formation. Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en [accueils collectifs de mineurs](#) (plus généralement appelés colo/centres de vacances et centres de loisirs).

Vous devez impérativement avoir 17 ans révolus au premier jour de la première session de formation (formation générale), mais l'inscription administrative sur [le site internet](#) du BAFA/BAFD est autorisée 3 mois avant. **Pour vous inscrire rendez-vous, sur le site internet : www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd.**

Événementiel / Animation / Accueil

Hôte ou hôtesse d'accueil sur des salons, des forums, distribution de prospectus, animateur dans un supermarché... Les jobs de l'accueil et de l'événementiel vous tentent ? Si vous présentez bien, que vous savez garder le sourire en toutes circonstances, alors pourquoi pas vous ?

L'hôtellerie / Restauration / Tourisme

Ceux sont des secteurs qui font appel à de nombreux saisonniers. Plusieurs types de jobs vous attendent : serveur, barman, bagagiste, portier, veilleur de nuit, femme de chambre, réceptionniste, commis de cuisine, accueil et services dans les fast-foods, parcs d'attraction, discothèques etc. Toutefois, certains métiers nécessitent d'avoir des brevets pour exercer. C'est notamment le cas dans le domaine sportif et de la petite enfance où le BAFA est souvent une condition sine qua none. La maîtrise d'une ou plusieurs langues peut également s'avérer être indispensable.

Le Secteur agricole

De la mi-mai à fin octobre, les exploitants des régions agricoles et viticoles de France ont besoin de main-d'œuvre supplémentaire. Partez à la cueillette ou aux vendanges selon le climat et le calendrier.

Le Milieu hospitalier

Avis aux étudiants en médecine et de filières paramédicales, les hôpitaux recrutent des Agents de service hospitaliers (ASH) à chaque période estivale. Votre rôle consistera à vous occuper de l'entretien des locaux, du matériel, de l'hygiène, de distribuer les repas des malades, travailler en cuisine ou encore être brancardier, en fonction du service où vous serez affecté.

Transport

Votre permis A ou B en poche, pourquoi ne pas jouer les coursiers ou les livreurs le temps des vacances ? Il faut avoir un bon sens de l'orientation, bien connaître les différents quartiers où l'on est amené à travailler et conduire prudemment. En fonction de l'entreprise pour laquelle vous travaillerez, vous livrerez des courriers, colis ou encore des plats cuisinés.

Baby-sitting

Concilier job et études avec le baby-sitting ! Pour tous ceux qui n'auraient pas trouvé le bon filon pour gagner de l'argent pendant les vacances d'été et financer leurs études, une solution s'offre à vous : le baby-sitting. Une activité que vous pouvez exercer toute l'année et selon vos disponibilités !

L'intérim

Si vous préférez vous engager pour des missions plus courtes et peut être plus variées, l'intérim est sans doute ce qu'il vous faut. Vous travaillez au rythme qui vous convient et un large panel d'emplois s'offre à vous. Pas de secteur unique, toutes les branches professionnelles sont accessibles via l'intérim (à noter, une grande proportion des missions à pourvoir provient de l'industrie et les services). C'est aussi un bon plan si vous ne pouvez pas avoir un job étudiant à temps partiel pendant l'année, l'agence pourra vous contacter pour de petites missions ponctuelles (inventaires, remplacements, etc.).

B. Tout savoir sur les Contrats étudiants

Vos droits

Vous avez signé pour un job en CDD et vous vous demandez quels sont vos droits et obligations ?

Vous avez les mêmes droits et devoirs que les salariés liés à l'entreprise par un CDI. D'ailleurs, à qualification et ancienneté égales, votre rémunération doit être la même.

Si vous ne pouvez pas prendre de congés, vous avez droit à une indemnité compensatrice de congés payés (dont le montant ne peut être inférieur à 10 % de la rémunération totale brute perçue lors de votre contrat), versée en fin de contrat.

- ◆ Vous avez également droit à une indemnité de fin de contrat, dans certains cas, destinée à compenser le caractère précaire de votre situation (calculée en fonction de votre rémunération et de la durée du contrat et d'une hauteur comprise entre 6 et 10 % de votre rémunération brute).

- ◆ L'indemnité de fin de contrat n'est pas due dans certains cas : travaux saisonniers (y compris vendanges), contrats conclus au titre des mesures pour l'emploi ou la formation professionnelle (contrats de professionnalisation, contrat initiative emploi...), CDD conclus avec des jeunes pendant les vacances scolaires (= jobs d'été). Elle n'est pas due non plus si, à la fin de votre CDD, l'employeur vous propose de rester dans l'entreprise en CDI (avec les mêmes qualifications et rémunérations) et que vous refusez. De même elle n'est pas due si vous acceptez (on vous le souhaite !) le CDI.

- ◆ Vous avez aussi le droit à un accès favorisé au congé individuel de formation. (Votre employeur versera au FONGECIF ou OPCA de votre branche une cotisation à hauteur de 1 % de la rémunération totale brute que vous percevrez au cours de votre CDD).

Notez bien que l'employeur est tenu, si vous êtes en CDD dans son entreprise, de vous informer des postes en CDI disponibles au sein de cette même entreprise !

Vos devoirs

En tant que salarié, vous avez des droits, mais également des devoirs. Un job, même d'étudiant, c'est du sérieux !

Attention, une fois sur votre lieu de travail, vous êtes considéré comme un salarié à part entière. Effectuer les tâches confiées, arriver et partir à l'heure, voilà les règles de base qui vont désormais régir votre vie de salarié. Une fois votre contrat signé, n'oubliez pas que l'affaire est dans la poche, très souvent, l'employeur s'accordera une période d'essai de 1 à 3 mois, pendant laquelle votre efficacité et votre motivation seront testés. La durée de celle-ci doit être inscrite sur votre contrat. Durant cette période, l'employeur, tout comme vous, peut rompre le contrat. Passé ce laps de temps, vous serez embauché pour la durée du contrat prévue si c'est un CDD (contrat à durée déterminée) ou *ad vitam aeternam* si c'est un CDI (contrat à durée indéterminée).

Qu'est-ce qu'un contrat à durée indéterminée (CDI) ?

Le contrat à durée indéterminée (CDI) est un contrat de travail signé entre deux personnes, un employeur et un salarié, sans limitation de durée. Pour résumer, c'est le contrat de travail classique à partir duquel les autres contrats de travail ont été déclinés. Il peut être à temps plein ou à temps partiel.

Vraie particularité du CDI : il n'a pas besoin d'être conclu par écrit s'il est à temps plein. Un engagement oral entre employeur et salarié peut suffire. Toutefois, l'employeur doit impérativement fournir à son employé un document écrit adressé à l'URSSAF, qui reprend toutes les caractéristiques contenues dans la déclaration préalable à l'embauche.

Qu'est-ce qu'un contrat à durée déterminée (CDD) ?

Définition : un contrat à durée déterminée (CDD) ne peut être signé que pour une tâche et une durée bien précises. Contrairement au CDI, il doit obligatoirement être conclu par écrit et ne peut pas devenir durable puisqu'il est créé pour répondre à un besoin ponctuel au sein de l'entreprise.

Le contrat de travail à temps partiel

Un contrat de travail à temps partiel est un contrat obligatoirement conclu par écrit entre un employeur et un salarié. Il doit mentionner la qualification du salarié, sa rémunération, la durée du travail et sa répartition.

On trouve toutes sortes de temps partiel : à la semaine, au mois, à l'année... Seules obligations : la durée du temps de travail doit être inférieure à la durée légale du travail ou à celle pratiquée dans l'entreprise. Le temps partiel doit également être compatible avec le type de contrat (impossible, par exemple, dans le cas d'un contrat en alternance).

La Rémunération

Besoin d'argent pour financer vos vacances ou votre prochaine rentrée scolaire ? Les jobs étudiants s'annoncent comme la solution idéale ! Oui mais voilà, vous ne savez pas comment vous y prendre, où chercher ? Ne laissez pas le hasard choisir pour vous ! Voici tout ce qu'il faut savoir sur les emplois saisonniers et les secteurs qui recrutent.

Qui dit job d'été, dit contrat à durée déterminée (CDD) parce que comme nous l'indique le Code du travail (Art. L. 122-1-1) : « (...) l'activité touristique caractérisée par un accroissement du nombre des visiteurs, chaque année à des dates à peu près fixes, permet la conclusion de Contrats à durée déterminée successifs couvrant les 5 ou 6 mois de l'année pendant lesquels l'afflux de visiteurs est plus important. »

Votre contrat doit vous être remis dans les deux jours suivants votre embauche. Lisez-le attentivement, veillez à ce que toutes les informations concernant l'employé (vous), l'employeur et les conditions de travail, y figurent. Vous êtes considéré comme n'importe quel autre salarié de l'entreprise et êtes donc soumis aux mêmes règles ; vous bénéficiez également des mêmes avantages (jours fériés, pauses, cantine).

Depuis le 1er janvier 2013 le Smic horaire est de 9,43 €, soit 1430,22 € bruts / mois pour 35 h hebdomadaires). Le smic correspond à un salaire horaire duquel, légalement, aucun salarié de plus de 18 ans ne doit être payé quelle que soit la forme de sa rémunération, elle ne peut être inférieure et doit être précisée sur le bulletin de salaire. (Le salaire brut indiqué ne comprend pas la prime de précarité et les congés payés que vous toucherez à la fin de votre contrat.) Vous ne pouvez pas travailler plus de 48 h / semaine, c'est la durée hebdomadaire maximale légale. Vous avez droit à une journée de repos par semaine.

L'imposition

Vous pouvez bénéficier d'une exonération d'impôts, que vous soyez imposable ou rattaché fiscalement à vos parents. Pour cela, vous devez être âgé de 25 ans maximum au 1er janvier de l'année d'imposition, poursuivre des études secondaires ou supérieures et le montant total de vos salaires perçus en cours de l'année à déclarer ne doit pas dépasser trois fois le montant mensuel du SMIC.

Si vous êtes Étudiant boursier

Il n'est pas incompatible de percevoir une bourse et de toucher un salaire pour un emploi à temps partiel ou à temps plein. Les ressources prises en compte pour les bourses sur critères sociaux sont le revenu de la famille de l'étudiant. Mais attention ! Vous devrez faire preuve d'assiduité : des relevés de présence aux cours ou des justificatifs en cas d'absence vous seront demandés.

Autrement dit, ne choisissez pas un travail qui empiète trop sur vos heures de cours, ni qui soit trop éloigné de chez vous, ou de l'endroit où vous étudiez. Vous éviterez ainsi de perdre du temps dans les transports en commun. Faites également attention aux horaires. En effet, il est vraiment illusoire de penser travailler toute la journée en classe et de combiner un job de barman le soir jusqu'à 3 ou 4 h du matin. L'important est donc de choisir un job compatible avec votre rythme scolaire... Quoi qu'il en soit, ne vous inquiétez pas, nombreux sont les boulots agréables qui s'adressent aux étudiants et qui leur permettent de continuer à suivre leur scolarité dans de bonnes conditions.

Maintenant que vous savez tout, il ne vous reste plus qu'à trouver le job de vos rêves.

Bon courage !

C. L'Alternance

L'alternance, un véritable passeport pour l'emploi, c'est de nombreux avantages tant pour vous que pour votre entreprise.

L'organisme de formation, le CFA

Une partie de la formation de votre apprenti se déroule en centre de formation d'apprenti (CFA).

Quelques éléments pour comprendre son rôle et choisir le CFA le mieux adapté.

Qu'est – ce - qu'un organisme de formation ?

C'est une personne physique ou morale, privée ou publique, dont l'activité principale ou secondaire est de dispenser des actions de formation, portant sur des domaines variés (bureautique, langues, marketing, boucherie, coiffure) à l'attention de différents publics : salariés, demandeurs d'emploi, particuliers ...

Pendant la formation en apprentissage, ces personnes sont salariées.

Pour être organisme de formation, il est indispensable de procéder à une déclaration d'activité auprès de l'administration. En outre, le fonctionnement des organismes de formation est soumis à de nombreuses obligations, vis-à-vis de l'administration notamment.

Lorsqu'une entreprise confie à un CFA la réalisation d'une action de formation, une convention de formation - précisant les modalités de mise en œuvre de la formation- doit être signée entre les deux parties.

Quel est le rôle du CFA ?

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, il revient au CFA de dispenser à l'apprenti une **formation générale**. Le plus souvent, il s'agit d'un CFA, mais ce peut être une section d'apprentissage.

La formation pratique sera effectuée par et dans l'entreprise et doit bien entendu être en relation directe avec la qualification à acquérir.

Comment choisir le CFA ?

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, la formation **générale** s'effectue le plus souvent dans un centre de formation d'apprenti (CFA). Peuvent notamment être CFA une collectivité locale, une chambre de commerce et d'industrie, des métiers, d'agriculture, une entreprise....

Pour créer un CFA, une convention doit être conclue entre la structure qui souhaite devenir CFA et, soit l'État, soit le Conseil régional.

Comment fonctionne la relation CFA/Entreprise/Candidat ?

En premier lieu, un contrat d'apprentissage, établi en 3 exemplaires, est signé entre l'apprenti et l'entreprise. Le jeune devient alors salarié de l'entreprise.

Puis le dossier (dont le contrat) est adressé par l'entreprise à la chambre consulaire pour enregistrement, puis à l'unité territoriale de la D.I.R.E.C.C.T.E.

C'est au jeune de trouver un CFA adapté. Un maître d'apprentissage, interne à l'entreprise et possédant une expérience en relation avec la qualification visée, doit être désigné.

Apprentissage - Professionnalisation

L'établissement de formation doit délivrer à tous les alternants une Carte Nationale d'Étudiant des Métiers dans les 30 jours suivants leur inscription.

Les alternants en contrat de professionnalisation pourront bénéficier de la carte d'étudiant des métiers à condition d'avoir moins de 26 ans et d'être inscrits dans une qualification enregistrée au RNCP pour une formation d'une durée minimale de 12 mois.

La carte d'étudiant des métiers est valable sur l'ensemble du territoire national et est délivrée une fois pour toute la durée du contrat en alternance. En cas de rupture du contrat en alternance, elle doit être récupérée et détruite par l'établissement de formation qui l'a délivrée.

Cette carte permet à l'alternant de justifier de son statut. Elle peut parfois ouvrir droit à des réductions tarifaires dont bénéficient les étudiants de l'enseignement supérieur.

Le contrat d'Apprentissage et le contrat de professionnalisation ont chacun leur spécificité.

Le Tableau ci-dessous permet de visualiser les différences entre ces 2 contrats.

<p>Le contrat d'apprentissage est pour vous si :</p> <ul style="list-style-type: none"> vous avez entre 16 et 25 ans ; vous avez au moins 15 ans dans l'année civile en cours et vous avez achevé votre troisième ; vous avez 15 ans et avez suivi une formation dans le cadre de la DIMA. <p>Cependant, il peut être dérogé à cette limite d'âge de 25 ans si :</p> <ul style="list-style-type: none"> le contrat proposé fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur il y a eu rupture du contrat d'apprentissage pour une raison indépendante de votre volonté (cessation d'activité, faute de l'employeur...) <p>En revanche, il n'y a aucune limite d'âge dans le cas où :</p> <ul style="list-style-type: none"> vous êtes reconnu travailleur handicapé vous avez un projet de création ou de reprise d'entreprise dont la réalisation dépend de l'obtention du diplôme ou du titre sanctionnant la formation suivie. 	<p>Le contrat de professionnalisation est pour vous si :</p> <ul style="list-style-type: none"> vous êtes âgé de 16 à 25 ans révolus ; vous êtes demandeur d'emploi et âgé de plus de 25 ans vous êtes bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou d'un contrat unique d'insertion (CUI)
<p>À l'issue de ce contrat</p>	
<p>Vous pouvez obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).</p>	<p>Vous pouvez obtenir une qualification soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> enregistrée au RNCP (titre ou diplôme) reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale de branche ouvrant droit à un certificat de qualification professionnelle.
<p>Durée ?</p>	
<p>Vous bénéficiez d'au moins 400 heures de formation par an dispensée par les CFA.</p>	<p>Vous bénéficiez d'une formation dispensée par un organisme de formation ou par l'entreprise si elle dispose d'un service de formation interne. Cette formation ne peut être inférieure à 150 heures et sa durée est comprise entre 15 % et 25 % de la durée totale du contrat ou de l'action de professionnalisation.</p>
<p>Qui vous accompagne ?</p>	
<p>Il est assuré obligatoirement par le maître d'apprentissage qui est responsable de la formation pratique. Il peut être le chef d'entreprise ou un salarié de l'entreprise.</p>	<p>Sauf disposition conventionnelle contraire, le tuteur n'est pas obligatoire. Il doit se prévaloir d'une expérience de deux ans dans une qualification en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé.</p>

Se soigner

La sécurité sociale étudiante

Le jour où vous devenez étudiant, hormis quelques cas particuliers, vous n'êtes plus couvert par le régime de la Sécurité Sociale de vos parents.

Au moment de votre inscription dans l'établissement d'enseignement supérieur, vous devez vous affilier au régime étudiant de Sécurité Sociale qui prendra alors le relais et assurera le remboursement de vos frais de santé. Cette procédure est obligatoire et concerne tous les étudiants. La cotisation à la sécurité sociale étudiante est fixée par arrêté ministériel : 200 € pour l'année 2010-2011, elle est reversée à l'URSSAF.

Votre âge, la profession de vos parents, votre situation personnelle déterminent votre statut au regard de la Sécurité sociale étudiante (inscription gratuite, payante, obligatoire ou non).

Votre inscription gratuite ou payante ?

Votre âge pendant l'année universitaire 2013-2014 :

Profession de la personne dont vous dépendez pour vos remboursements de santé	Entre 16 et 20 ans (né entre le 01/10/1994 et le 30/09/1998)	20 ans (né entre le 01/10/1993 et le 30/09/1994)	Entre 21 et 28 ans (né entre le 01/10/1985 et le 30/09/1993)	Plus de 28 ans
Salariés et assimilés Fonctionnaire, Salariés du privé, Agriculteurs, Banque de France, Éducation nationale, Praticiens ou auxiliaires médicaux conventionnés, Fonctionnaires	OBLIGATOIRE et GRATUITE Ayant droit autonome	OBLIGATOIRE et PAYANTE GRATUITE pour les étudiants boursiers de l'éducation nationale, du gouvernement français et du CROUS		En principe, l'étudiant n'est plus affilié au régime étudiant de Sécurité Sociale, mais il peut bénéficier d'une prolongation de droits sous certaines conditions.
Travailleurs non salariés Artisans, Commerçants, Professions libérales	SÉCURITÉ SOCIALE DES PARENTS	OBLIGATOIRE et PAYANTE		
Régimes dérogatoires EDF-GDF, RATP, Militaires, Mines, Chambre de commerce de Paris, Sénat	pas d'affiliation à la Sécurité Sociale Étudiante	GRATUITE pour les étudiants boursiers de l'éducation nationale, du gouvernement français et du CROUS		Renseignez vous auprès de chaque organisme de Sécurité Sociale.
Autres régimes dérogatoires Port autonome de Bordeaux, Marine marchande, Banque de France, Théâtre National de l'Opéra & Comédie Française, Fonctionnaires internationaux, Assemblée Nationale		SÉCURITÉ SOCIALE DES PARENTS pas d'affiliation à la Sécurité Sociale Étudiante	OBLIGATOIRE et PAYANTE GRATUITE pour les étudiants boursiers de l'éducation nationale, du gouvernement français et du CROUS	
Agents de la SNCF	SECURITE SOCIALE DES PARENTS Pas d'affiliation à la Sécurité Sociale Étudiante			

Cas particuliers

Étudiant salarié : si vous êtes salarié pendant toute l'année universitaire et que vous travaillez plus de 60 heures par mois ou 120 heures par trimestre, vous ne devez pas vous inscrire à la Sécurité Sociale Étudiante, vous dépendez du régime général.

Étudiant étranger : inscription obligatoire

CMU : inscription Sécu. (Affiliation) obligatoire

Étudiant monégasque : vous dépendez de la Caisse de Compensation de Monaco jusqu'à 21 ans ; au-delà, votre inscription est obligatoire et payante en France.

La Spécificité Étudiante

Vous avez le choix entre deux centres de Sécurité Sociale Étudiante :

- soit la LMDE (La Mutuelle Des Étudiants),
- soit la MEP (Mutuelle des Étudiants de Provence).

Les remboursements des dépenses médicales seront assurés par le centre de Sécurité Sociale ainsi choisi. La Sécu prend en charge une partie (pourcentage défini par la loi) de vos dépenses de santé. Une mutuelle, étudiante ou non, permet de compléter ces remboursements, suivant le forfait auquel vous avez souscrit vous pouvez être totalement remboursé.

LMDE	MEP
Tél. 09 69 369 601	Tél. 04 26 31 79 29
Site Internet : www.lmde.com	Site Internet : www.mep.fr

Quand et comment vous inscrire ?

Vous choisissez votre centre de Sécu Étudiante le jour de votre inscription dans l'enseignement supérieur.

S'il s'agit de votre première inscription dans l'enseignement supérieur, n'oubliez pas quelques "pièces clés" :

- votre carte d'immatriculation lycéen sur laquelle figure votre numéro de Sécurité Sociale Étudiante ou un extrait d'acte de naissance.
- une photocopie de l'attestation Vitale de vos parents sur laquelle vous êtes mentionné (si vous moins de 20 ans).
- un acte de naissance si vous êtes né à l'étranger
- un RIB à votre nom pour vos remboursements

Si vous êtes déjà affilié à un centre de Sécurité Sociale étudiante, il vous faudra fournir :

- votre attestation Vitale personnelle
- ou une photocopie de votre carte d'assuré social

La Réforme de l'Assurance Maladie :

Le parcours de soins coordonnés

Vous êtes dans le parcours de soins coordonnés lorsque vous consultez en premier le médecin traitant que vous avez déclaré. Si nécessaire, il vous oriente vers un médecin correspondant (un spécialiste par exemple). Dans ce cas, vous êtes remboursé normalement.

Médecin remplacé :

Si votre médecin traitant est absent, vous pouvez consulter un autre médecin sans conséquence financière sur le montant de vos remboursements sous réserve d'avoir déclaré un médecin traitant.

Accès direct autorisé :

Après avoir déclaré votre médecin traitant, les gynécologues, les ophtalmologues, et les psychiatres peuvent être consultés directement sans conséquence financière sur le montant de vos remboursements.

Hors résidence :

Si vous êtes loin de chez vous et après avoir déclaré votre médecin traitant, vous pouvez consulter un autre médecin sans conséquence financière sur le montant de vos remboursements.

Urgence :

Si votre état de santé le nécessite, vous pouvez consulter en urgence un autre médecin que votre médecin traitant, sans conséquence financière sur le montant de vos remboursements.

Hors parcours de soins coordonnés

Vous êtes hors parcours de soins coordonnés si vous n'avez pas déclaré de médecin traitant ou si vous consultez directement un médecin sans avoir consulté votre médecin traitant (Exceptions : urgences, consultations hors résidence.) Dans ce cas, vous êtes moins bien remboursé.

La médecine préventive de l'université

La santé participe à la réussite de votre projet universitaire.

Face à des problèmes de santé, des difficultés de vie et à suivre vos études, l'équipe du Service Universitaire de la Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (Secrétaire, Infirmières, Médecins) est là pour vous aider à trouver des solutions.

L'équipe du SUMPPS vous propose :

- Accueil infirmier, conseil santé, soins, orientation, mise à jour des vaccins, soins d'urgence.
- Aménagement d'études ou d'examens pour étudiants en situation de handicap ou de maladie invalidante.
- Bilan de prévention en 1^{ère} année.
- Contrôle médical des étudiants à risque professionnel.
- Certificat médical pour le sport au SUAPS.
- Consultations avec un médecin psychiatre sur rendez-vous.
- Actions santé.

Le personnel du SUMPPS et les assistantes sociales sont soumis au secret professionnel.

Contact :

Service Universitaire de la Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

RDC du bâtiment EVE - Université du Sud Toulon La Garde

Tél. 04 94 14 24 89 - Mail : sumpps@univ-tln.fr

Pass Santé + prévention-contraception

Le chéquier PASS Santé+ prévention-contraception comprend 9 coupons liés à des prestations de prévention et d'accès à la contraception, telles que des consultations médicales, une analyse biologique et l'achat de contraceptifs.

Objectif ? Permettre aux jeunes d'accéder gratuitement et de façon confidentielle à des prestations de prévention et de contraception.

Renforcer l'information des jeunes et faciliter leur accompagnement dans un parcours de prévention et de soins dans le domaine de la sexualité.

Comment ? La demande de chéquier « PASS Santé+ prévention-contraception » se fait exclusivement par téléprocédure sur le site generation.regionpaca.fr. Elle se fait en deux étapes :

La première étape : Le jeune saisit ses coordonnées puis sa demande de chéquier.

La deuxième étape : Le jeune adresse la pièce justificative de son statut par courrier ou par voie électronique.

Pour que sa demande soit prise en compte, ces deux étapes sont indispensables.

Pour qui ? Ce dispositif est ouvert aux jeunes filles et garçons de moins de 26 ans, résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur et pouvant justifier d'un des statuts suivants : lycéen (-ne)s, apprenti (-e)s, étudiant (-e)s, stagiaires de la formation professionnelle, en service civique, accompagné par une mission locale, inscrit à pôle emploi.

Contact :

DSPRVFSS SERVICE SANTE ALIMENTATION

PASS SANTE+ PREVENTION CONTRACEPTION

LIBRE REPONSE 34143

13599 MARSEILLE CEDEX 20

pass-sante@info-regionpaca.fr

Tél : 04 88 73 80 00

<http://generation.regionpaca.fr/index.php/site/dispositif/54>

MANGER

Restaurants universitaires gérés par le CLOUS

Le CLOUS vous propose un restaurant et deux cafétérias universitaires sur le campus de la Garde et un restaurant à l'UFR droit en centre-ville de Toulon.

Campus de La Garde :

- Resto U Le Coudon
- Cafétéria Le Béal
- Cafétéria L'ISITV

À Toulon (UFR Droit) :

- Resto U L'Escarpe

Dans l'agglomération avec le Réseau Mistral

Le Réseau Mistral vous transporte en bus sur 12 communes de l'agglomération Toulon Provence Méditerranée avec un tarif unique.

La Carte à puce «Mistral» est personnalisée avec vos noms, prénoms et photo. Elle est réalisée dans les agences commerciales du Réseau Mistral et a une durée de vie de 5 ans. C'est votre qualité d'ayant droit qui détermine le tarif dont vous bénéficiez. Votre profil doit être renouvelé avant sa fin de validité, tous les ans.

Abonnement 12 mois : 174€ (hors frais de souscription)

Nombre illimité de voyages pendant 12 mois à partir de la date de première validation.

Avec la GARANTIE LIBERTE, vous pouvez résilier votre abonnement à partir de 3 mois d'utilisation (sur demande écrite adressée à la RMTT, précisant le mode de paiement utilisé, les noms et prénoms du débiteur ou du payeur). Un réajustement vous sera facturé par rapport au prix d'un abonnement 30 jours « Scolaire – Etudiant ». Dans ce cas, votre abonnement sera supprimé de votre carte Mistral.

Conservez votre « carte Mistral » : vous pourrez toujours y recharger d'autres titres de transports.

Abonnement 30 jours : 21€ (hors frais de souscription)

Utilisable tous les jours de l'année. Nombre illimité de voyages pendant 30 jours à partir de la date de première validation.

10 voyages en "réduit" : 6,90€ (hors frais de souscription)

Pour la création de « votre carte Mistral » ou le renouvellement de votre profil valable 12 mois : 8€

Pièces à fournir :

- 1 photo d'identité récente, uniquement pour la création de votre « carte Mistral »
- 1 attestation de domicile et une attestation d'hébergement si l'ayant l'endroit est hébergé
- 1 certificat de scolarité de l'année en cours
- 1 justificatif d'identité

Soit à l'agence du Réseau Mistral. Soit à l'agence commerciale du Réseau Mistral
720, avenue Colonel Picot à TOULON. 183, rue Revel à TOULON.

Un numéro est à votre service : 04.94.03.87.03

Services de nuit :

Service de soirée Taxi-Bus Toulon/La Valette/La Garde :

Le service de soirée et ses Taxis bus vous permettent de circuler du dimanche soir au jeudi soir, sur Toulon, La Valette et La Garde de 21h20 à 00h05.

Depuis l'arrêt « Liberté » des départs sont assurés à heures fixes 21h20, 22h15, 23h15 et 00h05.

En dehors de ces horaires adressez-vous directement au conducteur de taxi en attente à l'arrêt Liberté. Vos déplacements sont pris en charge sur réservation auprès du GIE des taxis toulonnais au 04.94.09.38.07 (de 8h00 à 21h00)

Les Nocturnes :

Le service de soirée «Les Nocturnes » fonctionne les vendredis et samedis soir de 21h30 à 00h30. Il est assuré par 10 lignes de Bus et 2 lignes de Bateaux.

Source : www.reseaumistral.com

Dans le département avec VARLIB

Afin de répondre au mieux à l'attente des usagers en matière de déplacements tout en préservant l'environnement, le Conseil Général du Var a mis en place VarLib, un réseau de transport.

BILLETS :

Billets	Tarifs 2013 à l'unité	Tarifs 2013 10 voyages
Zone 1 : Var et communes limitrophes	3€	21€
Zone 2 : Zone 1 + Cannes, Grasse et Gardanne	4€	28€
Zone 3 : Zone 2 + Aix en Provence et Marseille	6€	42€

Les billets 10 voyages ne sont pas nominatifs et sont utilisables par plusieurs personnes. La correspondance est gratuite dans un délai de 90 minutes après la montée dans le premier autocar (non valable pour un trajet retour).

Nouveau : Billet aller-retour dans la journée Var et communes limitrophes = 5€

ABONNEMENTS :

Abonnements	Tarifs 2013 Mensuels	Tarifs 2013 Annuels
PASS'VAR Zone 1	48€	480€
PASS'LIB Zone 2	70€	700€
PASS'3 D Zone 3	100€	1000€
PASS'Etudes	24€	240€
PASS'Jeune		110€

Zone 1 : Var et communes limitrophes (PASS'VAR)

Zone 2 : Zone 1 + Cannes , Grasse et Gardanne (PASS'LIB)

Zone 3 : Zone 2 + Aix en Provence, Marseille (PASS'3D)

Zone 4 : Zone 3 + aéroport de Nice (PASS'Etudes et PASS'Jeune)

Nouveau : Abonnement sans limite disponible dès le 1^{er} juin 2013 pour les abonnements mensuels et d'ici la fin de l'année pour les abonnements annuels.

POINTS DE VENTE :

Dans les gares routières du département, chez les transporteurs, par Internet sur l'e-boutique du site www.varlib.fr

Les billets à l'unité et les billets 10 voyages sont vendus en embarqué.

Le PASS'Jeune est à demander auprès de sa commune ou communauté de communes (renseignement en mairie à partir de juin).

Gare routière de Toulon

Boulevard Tessé - 83000 TOULON

Tel : 04 94 24 60 00

Ouverture du lundi au samedi de 6h à 19h, le Dimanche de 8h30 à 19h.

Dans la région en train avec la SNCF

CARTE ZOU ! Etudes

Principe de l'offre

Bénéficiez sur votre trajet domicile-études, d'un nombre illimité de voyages en TER sur la région PACA et de 50% de réduction sur tous vos autres trajets en région PACA.

Comment se procurer la carte ZOU ! Etudes

Vous possédez déjà une carte billettique

A partir du 1^{er} août, présentez cette carte au guichet de la gare SNCF de votre choix, fournissez les pièces justificatives (justificatif de domicile, certificat de scolarité) et 15€ d'ouverture de droits. Le vendeur chargera le produit pour l'année scolaire 2011/2012.

Vous ne possédez pas encore de carte billettique

Vous pouvez obtenir le formulaire demande de la carte billettique soit au guichet d'une gare SNCF soit en le téléchargeant sur le site de la SNCF. A partir du 1^{er} août, présentez cette carte au guichet de la gare SNCF de votre choix muni du formulaire de demande, 1 photo d'identité, copie d'une pièce d'identité en cours de validité, 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois, 1 certificat de scolarité 2011/2012, 15€ d'ouverture de droit.

www.ter-sncf.com

En taxi :

24H sur 24, 7 jours sur 7, au 04 94 93 51 51

Il existe huit stations de taxis dans lesquelles vous pouvez vous rendre. Vous êtes sûr d'y trouver un taxi aux heures de bureau.

- Gare SNCF
- Place de la liberté
- Place Monsenerque
- Boulevard de Bazeilles
- Bon rencontre (av. du Général Brosset)
- Place Mermoz
- Hôpital Ste Musse (Av. Ste Claire Deville)
- Angle du Bd de Ste Anne et de l'avenue de la victoire
- Gare maritime.

La nuit, seulement 3 stations sont opérationnelles :

- La Gare SNCF
- Place de la Liberté
- Place Monsenerque.

<http://www.taxis-region-toulonnaise.fr/fr>

BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES MUNICIPALES

La bibliothèque du centre-ville

113, boulevard Maréchal Leclerc
83000 TOULON
Tél. 04.94.92.31.74

La bibliothèque du stade nautique

Avenue de l'Armée d'Afrique
83000 TOULON
Tél. 04.94.36.33.35

Médiathèque de Sainte Musse

1624, vieux chemin de Ste Musse
83100 TOULON
Tél. 04.94.36.47.98

La médiathèque du Pont-du-Las

447, avenue du XVème Corps
83200 TOULON
Tél. section Jeunesse : 04.94.36.36.52
Tél. section Adultes : 04.94.36.36.53
Tél. espace d'Expositions et d'Animations :
04.94.36.36.59

La médiathèque de la Roseraie

43, boulevard de la Roseraie
83000 TOULON
Tél. 04.98.00.13.30

MUSÉES TOULONNAIS

Musée d'Art

113, bd Maréchal Leclerc
83000 TOULON
Tél. : 04.94.36.81.01

Musée des Arts Asiatiques

169, littoral Frédéric Mistral
83000 TOULON
Tél. :04.94.36.83.10

La Maison de la Photographie

Place du Globe
83000 TOULON
Tél. : 04.94.93.07.59

Hall d'exposition Mairie d'Honneur

Quai Cronstadt
83000 TOULON
04.94.36.31.80

Le Muséum d'Histoire naturelle de Toulon et du Var

607, chemin du Jonquet
83200 TOULON 04.83.95.44.20

Le Musée du Vieux Toulon

69, Cours Lafayette
83000 TOULON
Tél. :04.94.62.11.07

L'Hôtel des Arts

236, boulevard Maréchal Leclerc
83000 TOULON
Tél. : 04.94.91.69.18

Le Musée de la Marine

Place Monsenergue
83000 TOULON
Tél. : 04.22.42.02.01

Mémorial du débarquement

Mont Faron
83000 TOULON
Tél. : 04.94.88.08.09

SALLES DE SPECTACLES

Consultez les sites internet des différents lieux culturels pour connaître leurs programmations.

Opéra de Toulon Provence Méditerranée

Etablissement public de coopération culturelle

Boulevard de Strasbourg - 83000 Toulon

Tél. 04 94 93 03 76 - Fax 04 94 09 30 29

contact@operadetoulon.fr

<http://www.operadetoulon.fr>

Théâtre Liberté

Grand Hôtel - Place de la Liberté - 83 000 Toulon

Téléphone réservations : 04 98 00 56 76

contact@theatreliberte.fr

<http://www.theatre-liberte.fr>

Zénith Oméga

Boulevard Commandant Nicolas - 83000 Toulon

Tél. 04 94 22 66 77

<http://www.zenith-omega-toulon.com>

Café Théâtre

Porte d'Italie - 83000 TOULON

Tél. 06 65 62 59 69

Châteauvallon

Centre National de Création et de Diffusion culturelles

795, chemin de Châteauvallon

83192 Ollioules cedex

Tél. 04 94 22 74 00

Le grand rendez-vous : la Mediterranean Tall Ships Regatta 2013

Une cinquantaine de voiliers sont attendus dans le port de Toulon, du 27 au 30 septembre 2013 pour la prochaine Tall Ships Regatta, l'occasion rêvée pour monter gratuitement à bord de bateaux mesurant jusqu'à 120 mètres. Les quais et toute l'agglomération vibreront au rythme des animations pendant 4 jours.

Un « Pass » pour la culture

Avec le Pass Culture +, vos loisirs ne connaissent pas la crise !

La Région vous offre 50 € de chèques pour acheter des livres, des places de ciné ou de concert.

Objectif ? Élargir et faciliter votre accès à la culture, notamment à l'occasion de Marseille-Provence 2013.

Comment ? Grâce à 4 chèques de 7 € pour acquérir des livres, 4 chèques de 4 € pour aller au cinéma et 1 chèque de 6 € pour assister à un spectacle (théâtre, musique, danse, cirque...).

Pour qui ? Lycéens (y compris des EREA – Établissements régionaux d'enseignement adapté), apprentis, étudiants boursiers, jeunes suivis par une mission locale, placés en IME (Instituts médico-éducatifs) ou ITEP (Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques), inscrits à l'École de la Seconde chance, volontaires en Service civique ou en Service civique européen en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour toute demande d'information, un Numéro Vert est à votre disposition du lundi au vendredi de 8H00 à 20H00 et le samedi de 8H00 à 18H00 : 0 800 01 70 00 (appel gratuit depuis un poste fixe ou une cabine téléphonique)

<http://generation.regionpaca.fr/index.php/site/dispositif/15>

FAIRE DU SPORT

Stades

Stade Saurin

Avenue Edouard Herriot - 83000 Toulon

Téléphone: 04 94 62 23 80

Stade Mercheyer

Avenue Aristide Briand - 83000 Toulon

Téléphone: 04 94 62 56 84

Stade Félix Mayol

Rue Dutasta - 83000 Toulon

Téléphone: 04 94 41 08 10

Stade Jean-Alex Fernandez

Boulevard Jules Michelet - 83000 Toulon

Téléphone: 04 94 41 10 65

Stade de la Casa d'Italia

Avenue Des Routes - 83000 Toulon

Téléphone: 04 94 31 45 98

Stade de la Beaucaire

Avenue Albert Camus - 83000 Toulon

Téléphone: 04 94 91 66 78

Stade Daniel Meggiolaro

Chemin Belle Visto - 83000 Toulon

Téléphone: 04 94 24 35 71

Stade Abbé Sasia

57, chemin du Temple - 83000 Toulon

Téléphone: 04 94 89 37 16

Stade Bon Rencontre

Avenue Aristide Briand - 83000 Toulon

Téléphone: 04 94 24 01 90

Stade Albert Estublier

Chemin de La Barre - 83000 Toulon

Piscines

Stade nautique du Port Marchand

Allées de l'armée d'Afrique - 83000 Toulon

Téléphone: 04 94 41 33 72

Piscine Léo Lagrange

Avenue René Cassin - 83000 Toulon

Téléphone: 04 94 27 17 23

Piscine des Pins d'Alep

163, chemin de Moneiret - 83000 Toulon

Téléphone: 04 94 62 08 81

SE DISTRAIRE

Cinémas

Pathé Liberté

265 boulevard Maréchal Leclerc - 83000 TOULON

<http://www.cinemasgaumontpathe.com/cinemas/cinema-pathe-liberte/>

Le Royal

2 rue du Docteur Jean Bertholet - 83000 TOULON

<http://www.cineroyaitoulon.com/#>

Parcs et jardins

Jardin d'acclimatation

Littoral Frédéric Mistral

83000 TOULON

Jardin Alexandre 1er

Boulevard Général Leclerc

83000 TOULON

Parc du Pré Sandin

Avenue Amiral Daveluy-Briancourt

83000 TOULON

Parc des oiseaux

Boulevard Paban

83000 TOULON

Parc de la Tour Royale

Avenue de la Tour Royale

83000 TOULON

Parc de Sainte Musse

Boulevard des Amaris

83000 TOULON

Parc des Cèdres

Rue Mayol

83000 TOULON

Parc plages du Mourillon

Littoral Frédéric Mistral

83000 TOULON

Parc des Lices

Avenue de la Victoire

83000 TOULON

Jardin Renouf

Rue David

83000 TOULON

Parc de la Florane

Rue Bonfante

83000 TOULON

Jardin de Claret

Avenue de Claret

83000 TOULON

Square de Broglie

Avenue de la Victoire

83000 TOULON

Parc Raoulx

Allée Dr Raoulx

83000 TOULON

Square Abbé Dhamar

Rue Morazzani

83000 TOULON

Square Girolami

Rue Marc Baron

83000 TOULON

Jardin Toucas

Littoral Frédéric Mistral

83000 TOULON

Jardin Melpomène

Rue Melpomène

83000 TOULON

http://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/plaquette_parcs_et_jardins.pdf

NUMÉROS UTILES

Administrations

Mairie de Toulon

Avenue de la république 83000 TOULON
Tél. 04 94 36 30 00 - www.toulon.fr

Préfecture du Var

Boulevard du 112^{ème} Régiment d'Infanterie
83000 TOULON
Tél. 04.94.18.83.83

Conseil Général

390, avenue des Lices - BP 1303 - 83000
TOULON
Tél. 04.83.95.00.00 - www.var.fr

Maison de la justice et du Droit

Place Besagne - 83000 TOULON
Tél. 04.94.87.14.60

Sécurité

Numéros d'urgence

SAMU : **15**

Police : **17**

Pompiers : **18**

Depuis un mobile, composez le **112**

Commissariat Central de police

1, rue du Commissaire Morandin
83000 Toulon
Tél. 04. 98. 03. 53. 00

Police municipale

Place Pasteur
83000 Toulon
04. 94. 36. 37. 38

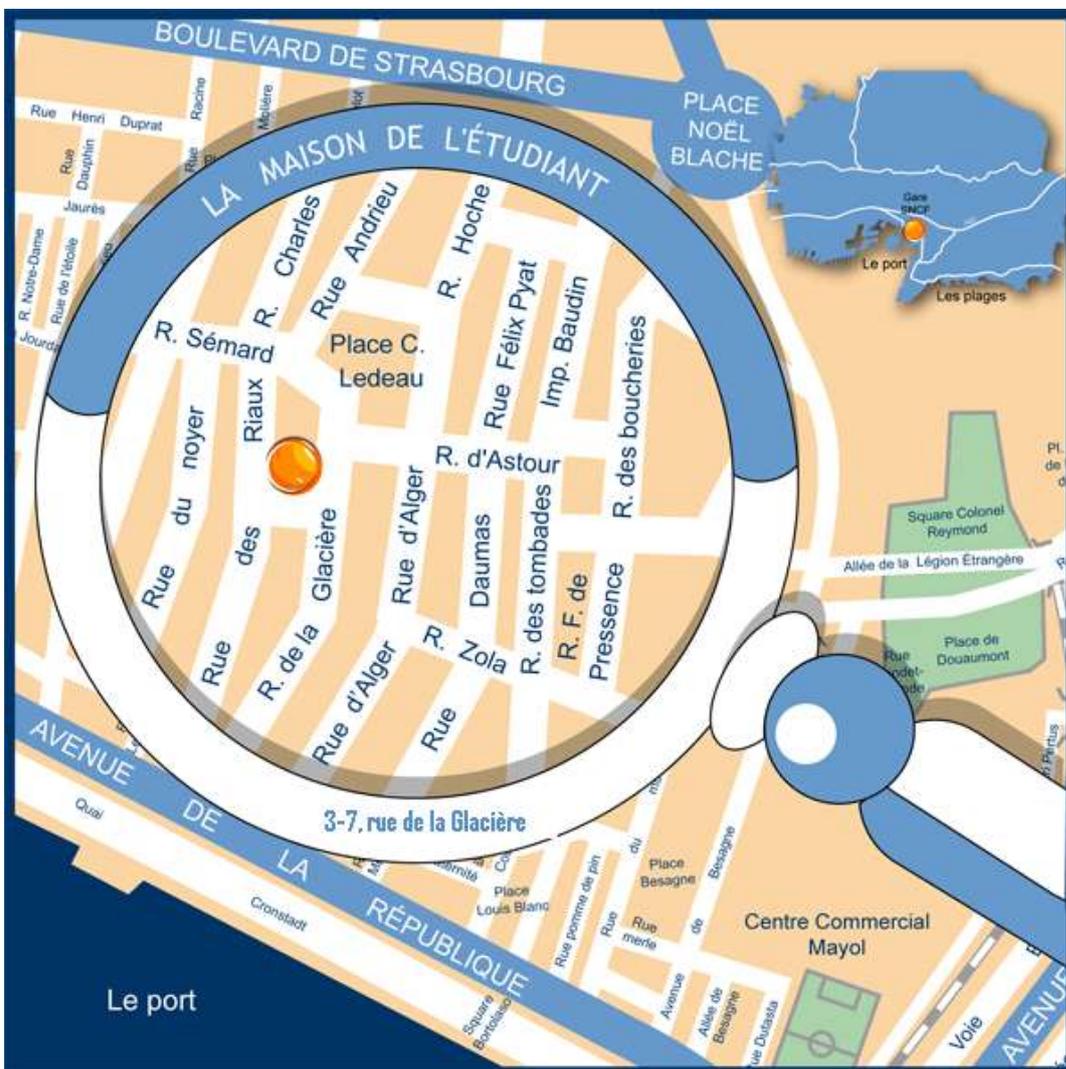
Objets trouvés 04. 94. 36. 37. 32

Gendarmerie

3, rue Vincent Allègre
83000 Toulon
04. 94. 89. 49. 52



LA MAISON DE L'ÉTUDIANT



MAISON DE L'ÉTUDIANT

Service Municipal

Place Baboulène – 3 à 7, rue de la Glacière

83000 TOULON

Tél. 04.83.16.65.20

Fax. 04.94.93.63.20

Courriel. maisonetudiant@mairie-toulon.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
 Fermetures : les 15 premiers jours d'août et entre Noël et le jour de l'an.